

MÉTÉOROLOGIE
Ensoleillé, plus frais
Min. : 20 — Max. : 30

Gracieuseté de :
Shearer Lumber Co. Ltd.
MONTREAL

FÊTE DU JOUR
STE APOLLINE

Les Librairies
F. PILON Inc.
Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau

Grave incident en Méditerranée: "provocation" dit Moscou: "erreur", répond Alger

Un chasseur français ouvre le feu sur l'avion du président de l'URSS

Note vigoureuse adressée à Paris - L'avion russe aurait dévié de sa route

ALGER. — Un incident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences et qui a soulevé l'ire de l'Union soviétique s'est produit hier soir au-dessus de la Méditerranée, au large de l'Algérie. Un chasseur français a ouvert le feu à trois reprises sur un quadrimoteur soviétique à bord duquel se trouvait le président de l'URSS, Léonide Brezhnev, en route pour le Maroc.

Dès hier, le gouvernement soviétique a élevé une vigoureuse protestation auprès du gouvernement français en exigeant des excuses, la punition des responsables de cet acte de "banditisme international" et l'assurance que des mesures seront prises pour que de tels incidents ne se répètent pas.

A Alger, les autorités françaises ont admis que cet incident s'était produit mais ont expliqué que l'avion russe Ilouchine-18 avait dévié de sa route, n'avait pas répondu aux mises en garde faites par radio et avait finalement été intercepté par trois chasseurs à réaction "Vautours" dans un secteur "de souveraineté française".

L'avion soviétique s'est finalement éloigné et les chasseurs ont regagné leur base. Ni le président Brezhnev ni aucun des passagers de l'appareil n'ont subi le moindre mal et les dégâts à l'avion sont extrêmement légers.

Arrivée paisible à Rabat

L'avion s'est posé à Rabat à l'heure prévue: le président soviétique (dont le titre officiel est "président du praesidium du Soviet suprême", poste qu'il détient depuis juillet dernier) se rend en Guinée pour une visite officielle de cinq jours mais il a accepté l'invitation du gouvernement marocain de faire auparavant une courte visite de deux jours au Maroc. Le roi

Colère de Moscou

Hier, le ministre des affaires étrangères de l'URSS, Gromyko, a convoqué le chargé d'affaires français, Jean de la Grandville, et lui a remis une note vigoureuse dans laquelle Moscou affirme que l'incident résulte d'une "provocation flagrante et ouverte" d'autant plus que l'avion soviétique avait pris contact par radio avec l'aéroport d'Alger puis auparavant, il a ajouté que les autorités françaises avaient été averties de

l'envolée et de l'itinéraire prévu et que l'avion volait à une altitude de 27,000 pieds quand il fut attaqué.

La note soviétique précise qu'un chasseur bimoteur à réaction est venu à trois reprises "dangereusement près" de l'avion russe, en a fait le tour à plusieurs reprises et a ouvert le feu deux fois sur lui. Gromyko a demandé la punition des responsables de cet incident, des excuses du gouvernement français et la promesse que des mesures seront prises pour empêcher la répétition de tels incidents.

Explications d'Alger

Quelques heures plus tard, à Alger, la délégation générale française confirmait que l'incident s'était produit. Le directeur des services d'information a publié un communiqué dans lequel il dit que l'appareil soviétique avait été repéré sur le radar "dans une zone de souveraineté française qui s'étend jusqu'à 38 degrés de latitude". Le communiqué poursuit: "Cet avion n'avait aucun plan international de vol... il venait de l'est et paraissait se diriger vers le Maroc. Il a été intercepté par trois chasseurs 'Vautours' qui ont tiré des salves d'avertissement... Finalement, l'avion soviétique s'est éloigné en direction du nord".

Le directeur des services d'information a ajouté que l'avion soviétique n'a donné aucune réponse aux premiers signaux et aux injonctions des chasseurs, du moins pas "sur la longueur d'onde internationale qu'il aurait dû utiliser". Il a également dit que c'était la deuxième fois en huit jours qu'un tel incident se produisait avec un avion soviétique et que "les pilotes soviétiques semblent ignorer les usages et règlements qui ont cours en matière de circulation aérienne en Occident ou du moins n'en tiennent aucun compte".

Europe: premier pas vers une Confédération?

Une conférence au sommet des "six" s'ouvre à Paris

PARIS. — Une importante conférence "au sommet" s'ouvre aujourd'hui dans la capitale française: elle réunit les chefs de gouvernement des six pays de la Communauté économique européenne et, si le projet d'association politique du président Charles de Gaulle est approuvé, elle peut marquer le début d'une ère nouvelle dans l'évolution de l'Europe occidentale et même de l'Occident en général. Autour du général de Gaulle, seront réunis les premiers ministres d'Allemagne occidentale, de Belgique, de France, de Hollande, d'Italie et du Luxembourg.

Cette conférence a été précédée hier d'une importante rencontre: un tête-à-tête franco-allemand. Le président de Gaulle et le chancelier Conrad Adenauer ont en effet conféré longuement à l'Élysée: le chef du gouvernement de Bonn était arrivé à Paris dès mercredi soir.

La position dominante de la France et de l'Allemagne au sein de la CEE ainsi que les problèmes particuliers aux deux pays expliquent cette rencontre spéciale de Gaulle - Adenauer.

Entretien cordial

Les deux hommes d'État ont discuté principalement des relations Est-Ouest dans leur ensemble ainsi que des rapports entre les deux blocs économiques européens, les "six" de la CEE et les "sept" de l'AELE (Association européenne de libre-échange) et enfin des projets français d'association politique entre les "six".

Un porte-parole français a déclaré que les entretiens s'étaient déroulés dans "une atmosphère cordiale" et un porte-parole allemand a dit que la délégation de Bonn était "extrêmement satisfaite".

De Gaulle et Adenauer ont d'abord conféré privément, en présence d'un seul interprète, pendant une heure et demie; ils ont ensuite été rejoints par le premier ministre Debré, les ministres des affaires étrangères Couve de Murville et Heinrich von Brentano pour une autre heure de discussion. Des sources généralement bien informées ont dit que le président français avait insisté sur l'adoption de son projet relatif à l'établissement de liens politiques étroits entre les six pays de la CEE.

Souci d'Adenauer

Tout en acceptant le principe d'une pareille association, le chancelier allemand avait ré-



"The Town est annexé", crient les étudiants qui viennent d'enfoncer la fameuse clôture. (Photo Le Devoir, par Gérard Donati)

Première journée de carnaval

Au cri de "Annexion!", les carabins volent un canon à Outremont et brisent la clôture de Mont-Royal

Par Guy Lamarche

Au cri de "Annexion! Annexion!", les étudiants de l'université de Montréal ont marqué "en grand" l'ouverture de leur carnaval en volant un vieux canon dans un quartier chic d'Outremont, en défonçant la fameuse clôture de Ville Mont-Royal, et faisant quelques autres manifestations au "Town Hall", à Outremont et devant l'emplacement de leur canon.

A chaque endroit, les étudiants se sont évidemment heurtés à la police. Outremont reclama les policiers de Montréal pour l'aider à récupérer son canon, tandis qu'à la clôture, les policiers de Montréal et Mont-Royal étaient présentes, puisque la clôture sépare les deux villes.

A deux reprises, les incidents faillirent tourner au tragique, quand des policiers menacèrent les étudiants de leurs revolvers. A Outremont, ils venaient de voler le canon. A Ville Mont-Royal, ils tentaient de prendre la fuite avec le drapeau qu'ils avaient descendu du toit du bureau de poste.

Après l'ouverture du canon, racontée ci-après en détails, les étudiants se rendirent en grand nombre à la clôture qui sépare The Town de Montréal, le long du boulevard l'Acadie. Ils n'avaient d'abord pensé qu'à parader le long de la clôture en arborant des pancartes telles que: Mont-Royal, ville enceinte - Zoo - Little Rock - Enlevez votre clôture, il n'y a plus d'Iroquois! - Un bel exemple d'unité nationale! - Etc., etc.

Mais une fois rendus sur les lieux, ils ne tardèrent pas à s'en prendre à la clôture elle-même, qui fut renversée à deux endroits, sur une longueur totale d'environ 50 pieds.

Dispersés par la police, les étudiants se regroupèrent moins nombreux à l'hôtel de ville de Mont-Royal. Là, ils lancèrent de nouveau le cri d'annexion! et réclamèrent du français de la part des employés qui ne savaient comment réagir.

Deambulants dans The Town, ils aperçurent le Red Ensign au-dessus du bureau de poste. Ne voyant pas de policiers autour, ils le descendirent de son mât et l'auraient emporté s'il n'avait

Ils volent un canon à la barbe des policiers!

Les étudiants de l'université de Montréal ont trouvé le meilleur moyen d'attirer l'attention sur l'ouverture de leur carnaval. Ils ont monté... et fort bien réussi une autre de leurs blagues de taille dont ils ont seuls le secret.

Cette fois, ils ont volé en pleine nuit, à la barbe de la police qui avait été prévenue, un vieux canon de 1,800 livres qui "gardait" depuis un demi-siècle une petite place, au carrefour de trois rues, dans un quartier ultra-chic d'Outremont.

En quelques minutes, ils ont enlevé le canon, qu'on dit témoin de la guerre de Crimée, jusqu'à la porte de leur centre social.

Il fallut tout un contingent de policiers de Montréal et d'Outremont pour reprendre des mains des étudiants le vénérable objet.

Tout cela a donné lieu, on s'en doute, à d'énervantes démonstrations de la part des étudiants qui étaient très fiers de leur exploit.

Quand le gérant de la ville d'Outremont s'avança pour ordonner aux policiers de reprendre le canon au moyen d'un camion-remorque, il eut bien un instant, un peu de poudre dans l'air. Les étudiants voulaient garder le canon au moins jusqu'à l'heure du dîner, heure de l'ouverture officielle du carnaval. Leur président, M. Jean Rochon, parlementa avec les policiers, accepta la blague et d'étra bons principes. Rien n'y fit. Le gérant voulait son canon, et tout de suite.

Il faut dire que le chef de la police était furieux même si la plupart de ses hommes venaient de la blague tout au long de la nuit.

Voler un canon historique alors que la police est aux aguets n'est pas une mince affaire. Il faut une stratégie aussi bien préparée que s'il s'agissait de voler pendant la guerre de Crimée elle-même.

Pendant deux semaines, les carabins ont fait des plans. Ils ont dressé des cartes de l'endroit, au carrefour des rues Maplewood, McCullough et Springvale. Un triangle de verdure forme une sorte de rond point sur lequel le canon se reposait de ses batailles. Le tout, entouré de murailles encaissées, porte le nom de Place Springvale. La nuit, on y entend les écureuils marcher sur la neige!

Il fallut aussi inspecter le canon, pour voir si le vieux soldat pouvait encore rouler.

Voir en page 2: Ils volent

Faillite de la compagnie d'assurances générales, "LeBouclier canadien"

Par Fernand Bourret

Une requête en liquidation de la compagnie d'assurances générales "Le Bouclier canadien", aussi connue sous le nom anglais de "Canadian Shield General Insurance", a été accordée hier par le juge André Montpetit à la demande de The Mercantile and General Reinsurance Co. of Canada. Les détails de la liquidation ainsi que la nomination du liquidateur seront connus mardi, le 14 février.

D'après les informations recueillies par Le Devoir, il appert que "Le Bouclier canadien" n'aurait pas reçu la protection suffisante du surintendant des assurances quand les événements qui ont entraîné la mise en liquidation se sont précipités au cours de l'été 1960.

LE BOUCLIER CANADIEN

Voici d'abord quelques détails sur la compagnie d'assurances "Le Bouclier canadien". Il s'agit d'une compagnie d'assurances générales qui a été constituée en société en vertu des lois provinciales, en 1958, et qui a commencé ses opérations au cours de 1959.

Le champ des opérations du "Bouclier canadien" était assez vaste et occupait à peu près tout le domaine des assurances hors l'assurance-vie: incendie, chocs de véhicules, chutes d'astroméris, explosions, fuites d'eau, grêle, accidents du travail, automobile, aviation, bris de glace, dommages aux biens, intempéries, maladies, responsabilité civile, responsabilité de l'employeur, vol, etc.

A la date de la production de l'état financier de la compagnie le 31 décembre 1959, les officiers étaient MM. Ernie J. Corse-Scott, président et gérant général; Georges Bey, secrétaire et J.-G. Péloquin, c.r., trésorier.

Au 31 décembre 1959, la compagnie avait un capital-actions autorisé de \$1 million, un capital souscrit de \$305,000 et un capital versé de \$105,000.

Elle avait en ce moment un actif de \$679,346.27 et un passif de \$554,351.27, ce qui lui laissait un surplus, envers les assurés, de 31 décembre 1959, de \$124,995.27.

Voir en page 2: Faillite

Un appel au gouvernement provincial? Mesures d'urgence pour éviter l'effondrement du pont Viau

Le Comité exécutif a dû prendre hier des mesures d'urgence pour parer au danger de l'effondrement soudain du pont Viau qui, selon les ingénieurs-conseil Brett et Ouellette peut s'effondrer. Le président du comité, M. Lucien Saulnier, a annoncé hier que la circulation des véhicules-moteurs sera réduite à une voie dans chaque direction et que les camions lourds seront interdits. Les automobiles ne pourront rouler à plus de 30 milles à l'heure et les autobus à un maximum de 15 milles à l'heure.

L'état du pont Viau inquiète les autorités du service des travaux publics depuis déjà plusieurs mois. L'autorité du directeur M. Lucien L'Allier recommandait que l'on démolisse les balustrades supportant les trottoirs, ce qui a déjà été fait.

A la même occasion il demandait l'engagement d'ingénieurs conseil pour procéder à une étude détaillée de toute la structure du pont. Ce travail a été confié à la firme Brett et Ouellette.

Ces ingénieurs en viennent à la conclusion que "les effets destructeurs des forces dynamiques sont plus prononcées chaque semaine et provoqueront, si on ne les évite pas, l'effondrement soudain du pont".

Ces ingénieurs déclarent que les charges vives et la vitesse des véhicules circulant actuellement sur le pont sont bien supérieures à celles pour lesquelles l'ouvrage a été prévu à l'origine; que le chlorure de calcium a causé une grave et irréparable désagrégation du béton dans toute la structure de l'ouvrage et que les sommets des arches ont subi des flexions permanentes dangereusement élevées.

Les ingénieurs conseil affirment cependant qu'il est possible de prendre certaines mesures pour éviter l'interruption totale de la circulation sur le pont.

Ces mesures qui doivent être mises en vigueur sans délai sont:

- Interdire l'accès du pont à tous les camions;
- limiter rigoureusement la vitesse des voitures à 30 milles à l'heure et celle des autobus à 15 milles à l'heure;
- étayer certains panneaux et poutres particulièrement désagréés;
- réduire le nombre des voies de circulation à deux et fournir aux piétons une voie de passage autre que les trottoirs actuels. (Ce qui a déjà été fait);
- continuer la surveillance après que les mesures de sécurité proposées auront été prises afin de vérifier si elles sont suffisantes pour assurer une réduction substantielle des vibrations et des déformations causées par les charges vives actuelles.

Les ingénieurs affirment qu'il faudra reconstruire le pont. Les travaux pourraient être effectués de façon à ne fermer la circulation totalement que durant 12 mois. On réutiliserait les quatre piles situées dans la rivière qui permettraient l'emploi de poutres en béton précontraint coulé à l'avance et qui constitueraient les éléments principaux de l'ossature de l'ouvrage.

La démolition et les opérations de fabrication pouvant être effectuées simultanément, les ingénieurs estiment qu'il serait possible d'ouvrir le pont à la circulation dans les douze mois qui suivront la signature du contrat de construction.

Un estimé préliminaire évalué le coût de reconstruction du pont à un peu plus de \$2,000,000.

Appel au gouvernement provincial?

Tout indique que l'administration municipale ne serait pas prête à entreprendre seule la reconstruction de ce pont.

Voir en page 2: Mesures

LE DROIT CANON ET LES DEPUTES SONT D'ACCORD:

Les religieux ne pourront se faire ni éditeurs ni libraires

QUEBEC (DNC) — Le Comité des bills privés de l'Assemblée législative, à l'unanimité, a refusé hier à la Corporation des frères maristes de Chicoutimi le droit de faire le commerce d'éditeur ou de libraire.

"Je ne suis pas prêt à consacrer de la législation de la province, a dit M. Jean Lesage, le droit pour les congrégations religieuses de faire le commerce d'éditeurs ou de libraires".

Le chef du gouvernement, qui a été secondé par tous les députés et en particulier par M. Maurice Bellemare, (UN) du comté de Champlain,

M. Lesage: "L'Hydro-Québec s'assurera à l'avenir dans des sociétés du Québec"

QUEBEC. — A l'avenir l'Hydro-Québec exigera que les sociétés d'assurance avec lesquelles elle fera affaires aient leur siège social dans la province de Québec.

Le premier ministre, M. Jean Lesage, l'a annoncé officiellement à l'Assemblée législative hier.

Il a déclaré que l'Hydro-Québec a demandé des soumissions cette année pour l'assurance de sa flotte d'automobiles et de camions. Elle a ainsi réalisé une économie de \$50,000, mais c'est une société dont le siège social est hors du Québec qui obtient le contrat.

Les officiers de l'Hydro, a-t-il dit, ont pris cette mesure pour ramener les primes à des taux raisonnables. C'est maintenant fait et à l'avenir on exigera que les sociétés assureuses soient québécoises.

Le chef du gouvernement répondait à des questions posées par le député de Bagot, M. Daniel Johnson.

Le journal "La Presse", dans son édition d'hier, dit M. Johnson, publiait un article sur les assurances de l'Hydro-Québec. L'assurance des véhicules des employés aurait été donnée à des compagnies dont le siège social est en dehors de la province de Québec. On a attribué à un fonctionnaire nommé par le ministre la déclaration suivante:

"Le nouveau contrôleur des assurances du gouvernement, M. Charles Faure, a déclaré au représentant de "La Presse" qu'il n'est pas fonctionnaire provincial, il ne pouvait fournir de précisions sur les changements que nous venons d'indiquer. Il a mentionné que seules les explications devaient être don-

nées par le bureau du premier ministre, M. Jean Lesage".

Je demandais donc au premier ministre s'il a des explications à fournir dans le contexte de la déclaration de M. Faure.

Il faut distinguer entre la flotte d'automobiles de l'Hydro-Québec proprement dite et les automobiles des employés, dit M. Lesage. Ces derniers peuvent s'assurer à cause des avantages financiers que cela comporte. Les employés ne sont pas obligés de s'assurer en groupe. Ils sont libres. Pour ce qui est de l'assurance pour la flotte d'automobiles et de camions de l'Hydro-Québec, le montant de la prime payée pour l'année se terminant le 31 décembre 1960 à la compagnie La Prévoyance, le crois, a été de \$132,399.80. Les fonctionnaires ou les directeurs de

Policiers suspendus et étudiants accusés!

Les manifestations étudiantes d'hier pourraient avoir quelques répercussions.

Ainsi, il est rumeur que le chef de la police d'Outremont envisage de suspendre trois de ses hommes qui avaient ordre de porter attention au canon et qui se le sont fait enlever sous le nez.

D'autre part, on croit que le directeur Griffin se demande encore si l'on portera des plaintes de vol ou de méfait public contre quatre étudiants arrêtés hier après le coup de canon. On n'a pas du tout pris la chose à la blague, il a trouvé "ridicule" que les étudiants aillent jusqu'au vandalisme pour donner de la publicité à leur carnaval.

A Ville Mont-Royal, une chose est certaine. La clôture sera réparée et restera là. Quant à savoir si la ville poursuivra les étudiants, on ne pouvait en être sûr hier soir.

CONGO: PARMIS LES RUMEURS SUR LA MORT DE LUMUMBA

Le nouveau cabinet Ileo entre en fonction - Kasavubu dénonce de nouveau la tutelle des N. Unies

LEOPOLDVILLE. — Le président Joseph Kasavubu a officiellement formé hier un nouveau gouvernement provisoire dans un geste apparemment destiné à renforcer son autorité à l'intérieur, son prestige à l'extérieur et à faire en sorte que les diverses tendances politiques congolaises présentent un front uni devant les Nations Unies.

Comme prévu, le premier ministre est l'ancien président du Sénat, M. Joseph Ileo, qui avait déjà été désigné par Kasavubu en septembre dernier pour remplacer Lumumba mais n'avait jamais pu occuper ses fonctions, le général Mobutu ayant pris le pouvoir. Le président a annoncé la formation du nouveau gouvernement dans une allocution radiodiffusée: il a en même temps dénoncé une fois de plus l'initiative de plus haute tentative de "tutelle étrangère" et réaffirmé son refus de laisser désarmer l'armée nationale congolaise.

Le nouveau gouvernement remplace le "college des commissaires généraux", installé en septembre dernier par Mobutu et qui était formé d'universitaires congolais, la plupart tout juste sortis des universités.

Poste offert à Tschombé

Quelques-uns des commissaires généraux deviennent cependant ministres dans le nouveau gouvernement. C'est le cas notamment de Justin Bomboko qui conserve le portefeuille des affaires étrangères qu'il détenait déjà sous Lumumba. Le nouveau cabinet ne renferme aucun représentant de la tendance Lumumba mais un poste de vice-premier ministre a été laissé libre et est destiné en principe à un représentant de la province sécessionniste du Katanga. Kasavubu souhaite que M. Tschombé lui-même prenne ce portefeuille marquant ainsi le retour du Katanga dans un Congo devenu "fédéral" mais les observateurs doutent fort que Tschombé accepte.

Le général Mobutu, qui était secrétaire d'Etat dans le premier gouvernement Lumumba, ne fait pas partie de la liste annoncée hier par le chef de l'Etat mais comme les titulaires de plusieurs portefeuilles dont la défense, la justice et les mines n'ont pas été désignés, il est probable que Mobutu entrera finalement dans le gouvernement.

Pour l'instant, Mobutu est en route pour la province de l'Equateur, à la tête de 500 soldats qui doivent déclencher une offensive contre les partisans de l'ancien premier ministre.

Les religieux...

(Suite de la première page)

petite, des brochures, des manuels, ou autres articles, publications pouvant de toute manière servir à ses professeurs, ses élèves ou au public en général, et contribuer à l'avancement des œuvres de la Corporation, en se conformant aux dispositions des lois de la province".

M. Jean Lesage demanda au procureur des frères maristes si ses clients voulaient ainsi devenir des commerçants et des industriels. Me Reynold Bélanger répondit qu'il ne le croyait pas.

Le premier ministre posa ensuite la question suivante: "Est-ce que le droit canonique ne défend pas aux communautés religieuses de faire du commerce?" M. Lesage répondit par une réponse.

Me Paul Gérin-Lajoie: "Il n'est pas de votre compétence de répondre à cette question?" Me Bélanger: "Non!"

Le ministre de la jeunesse demanda ensuite si le bill ne contenait pas les mots à partir de "d'imprimer" jusqu'à la fin, les frères auraient-ils quand même des pouvoirs corporatifs généraux suffisants pour leurs besoins? La réponse fut affirmative.

M. Lesage fit alors remarquer qu'en vertu de l'article 5, les frères avaient le droit de faire la concurrence aux libraires qui sont dans le commerce pour gagner leur vie et qui paient des taxes.

Le premier ministre a déclaré par la suite qu'il ressent de l'inquiétude devant la multiplicité des livres de classe. Cette multiplicité des manuels, a-t-il dit, le premier ministre, rend de mauvais services aux parents et surtout aux élèves qui, chaque fois qu'ils doivent changer de classe, doivent changer de manuels.

"Je ne suis pas prêt, ajouta-t-il, à consacrer dans la législation le droit pour les congrégations de faire le commerce de librairie d'éditeurs".

M. Maurice Bellemare, député de Champlain, membre de l'Union nationale, eut le mot de la fin en demandant aux Frères Maristes et à leur procureur "s'ils ne trouvaient pas que ce qui venait de dire le premier ministre avait du bon sens".

Aide réclamée...

(Suite de la page 3)

caboteurs canadiens et celui des caboteurs étrangers, le gouvernement devrait verser des subventions spéciales, imitant en cela plusieurs autres pays.

Le gouvernement devrait également coopérer avec les personnes pour la formation d'un personnel technique compétent soit dans le domaine de la navigation proprement dite soit dans celui des métiers de machinistes.

Les propriétaires de navires du Saint-Laurent se plaignent amèrement de la concurrence que leur font les navires immatriculés dans d'autres pays du Commonwealth. Construits à meilleur marché et ayant un coût d'opération inférieur, ces navires étrangers transportent des marchandises entre les ports canadiens. Il en est même qui font du transport pour le gouvernement fédéral dans les eaux territoriales. Les caboteurs canadiens sont dans un état d'infériorité contre leurs concurrents de l'étranger parce qu'ils ne peuvent soumissionner à aussi bas prix pour le transport exécuté à la demande du gouvernement canadien. Celui-ci devrait avoir pour politique de ne confier ses contrats de transport qu'à des caboteurs canadiens.

Quant à la concurrence faite dans la navigation commerciale, par ces mêmes vaisseaux étrangers, le gouvernement devrait y remédier en dénonçant l'accord intervenu à ce sujet et en obligeant tous les caboteurs navigant dans les eaux canadiennes à s'immatriculer au Canada. Les équipages des navires étrangers devraient être payés en monnaie canadienne et selon l'échelle des salaires en vigueur au Canada. Ils devraient être astreints à des conditions de travail similaires à celles des navigateurs canadiens. Les officiers de ces vaisseaux devraient prouver qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage.

Une conférence... (Suite de la première page)

en général, soit au moins entre la CEE et la Gde-Bretagne, chef de file de la zone de libre-échange.

Le chancelier Adenauer qui avait parlé de ce problème avec le premier ministre Macmillan en août dernier à Bonn, doit l'aborder de nouveau avec le chef du gouvernement britannique lorsqu'il se rendra à Londres le 23 février.

Une conférence... (Suite de la première page)

en général, soit au moins entre la CEE et la Gde-Bretagne, chef de file de la zone de libre-échange.

Le chancelier Adenauer qui avait parlé de ce problème avec le premier ministre Macmillan en août dernier à Bonn, doit l'aborder de nouveau avec le chef du gouvernement britannique lorsqu'il se rendra à Londres le 23 février.

Une conférence... (Suite de la première page)

en général, soit au moins entre la CEE et la Gde-Bretagne, chef de file de la zone de libre-échange.

Le chancelier Adenauer qui avait parlé de ce problème avec le premier ministre Macmillan en août dernier à Bonn, doit l'aborder de nouveau avec le chef du gouvernement britannique lorsqu'il se rendra à Londres le 23 février.

Une conférence... (Suite de la première page)

en général, soit au moins entre la CEE et la Gde-Bretagne, chef de file de la zone de libre-échange.

Le chancelier Adenauer qui avait parlé de ce problème avec le premier ministre Macmillan en août dernier à Bonn, doit l'aborder de nouveau avec le chef du gouvernement britannique lorsqu'il se rendra à Londres le 23 février.

Une conférence... (Suite de la première page)

en général, soit au moins entre la CEE et la Gde-Bretagne, chef de file de la zone de libre-échange.

L'intégration des voies de...

(Suite de la page 3)

aditionnelle. St-Denis - place d'Armes serait requise dès le début, puisque l'affluence de voyageurs venant du nord et de l'est dépasserait la capacité de service de la ligne est-ouest, entre St-Denis et Festi.

La voie de ceinture Il semble qu'aucune étude n'ait été rendue publique jusqu'ici sur le coût d'aménagement de la voie de ceinture du Canadien Pacifique, mais il y a peu d'obstacles à l'adaptation au service rapide du métro.

La signalisation est l'un des aspects les plus importants. Même s'il fallait ajouter quelques sections de rail additionnelles, le coût d'aménagement serait sans aucun doute inférieur à celui des travaux en tranchée ou de creusement de tunnels. Le coût d'érection des gares serait évidemment à peu près le même.

Quant au tunnel sous la montagne, l'aménagement au service du métro nécessiterait l'amélioration au système de signalisation et la construction de deux gares.

L'intégration d'une section autorisée à quatre milles de métro avec wagons à roues pneumatiques, circulant en voie élevée, représente une économie d'au moins 20 p.c. Cette économie s'établirait à \$32.000.000, dans le cas du métro nord-est entre Charrier et le boulevard métropolitain. On peut établir une valeur correspondante dans le secteur est-ouest pour une distance comparable de la gare Windsor jusqu'au-delà du pont Jacques-Cartier.

Le financement La cité de Montréal propose très prochainement une formule de financement du métro. La valeur des propriétés basses le long d'une ligne de métro augmenterait, selon les experts en évaluation, si le métro passe dans un quartier de forte densité de population et de grande activité commerciale.

La capacité de service d'un métro est déterminée par l'affluence prévue, que 120.000 voyageurs qui arrivent ou partent du centre-ville par heure matin et soir.

Si le coût des immobilisations est défrayé par certaines mesures et des octrois gouvernementaux, une augmentation de tarif du transport en commun ne serait pas nécessaire. L'augmentation de la valeur foncière contribuerait à l'amortissement des immobilisations, sur une période justifiable de cinquante ans.

Si vraiment, il y a correspondance gratuite entre le réseau métropolitain et les autobus, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, il faudrait sans doute envisager que le transport en commun soit déficitaire et que ce déficit d'exploitation, doit être absorbé.

Les Montréalais... (Suite de la page 3)

riche avec quatre. Pourquoi? Parce qu'une université, c'est également un foyer de recherches et d'enseignement, intimement liés au niveau d'une spécialisation bien comprise, ce qui suppose une certaine dimension, un nombre minimum d'étudiants intéressés aux diverses spécialités et des équipes considérables de professeurs œuvrant dans un même domaine.

Gare à la facilité! "Le grand nombre de petites universités peut souvent se démontrer que l'hétérogénéité d'une province ou le défaut d'unité entre les groupes qui la composent. Il ne peut absolument pas servir de mesure du niveau de l'enseignement. Quand on est libre de ses mouvements, il n'y a pas d'avantage à multiplier les petites institutions."

Commentant ce qu'il appelle "la bataille des statistiques" qui marque le début sur les universités, M. Gauthier déclare: "Je me contenterai de faire remarquer que les éminents recteurs de Montréal, de Laval et de Sherbrooke paraissent relativement calmes. Aucun d'entre eux n'a pas encore cédé son bureau pour aménager une salle de cours. Tous trois ont des projets d'agrandissement et de construction, probablement pour accommoder le nombre croissant d'étudiants."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Le problème véritable "M. Sheffield, de la Fondation des universités canadiennes, si souvent cité, ne vient-il pas de dire que, pour les prochaines années, nos institutions auront prouvé qu'ils ont la compétence voulue pour naviguer dans les eaux canadiennes. Les armateurs étrangers devraient prouver qu'ils possèdent au Canada suffisamment de biens pour garantir le remboursement des débiteurs canadiens. Les navires étrangers devraient obtenir au préalable, un permis canadien de cabotage."

Ils voient...

(Suite de la première page)

Deux l'incertitude, les étudiants décideront de la transporter dans un camion, plutôt que de le tirer, ce qui rendait l'opération encore plus difficile.

La police surveillait... Autre obstacle: la police. Elle fut avertie à 11 heures que le coup se préparait pour le début de la nuit. Un téléphone anonyme les avança que les étudiants allaient voler le canon.

Une surveillance de tous les instants fut assurée par un contingent de policiers. A 1 h. 30 de la nuit, les carabins n'avaient encore fait aucun geste. Ils furent patients. Des étudiants essayés en vain, sans succès, de pousser le canon, à 4 heures qu'une suite de patrouille de la police d'Outremont passait devant le monument antique à toutes les dix minutes.

Dix minutes pour voler un canon de 1.800 livres en pleine nuit? Le coup fut tenté. Immédiatement après le passage d'une suite de la police, 25 étudiants, dont chacun avait un rôle bien défini, se précipitèrent vers l'objet de leur convoitise. Pendant que certains savaient des choses qui retenaient le canon au sol, d'autres approchaient un camion et installaient des madriers pour pousser le canon dans la boîte. Dix étudiants tirèrent le canon tandis que les 15 autres poussaient de toutes leurs forces sur les roues de la pièce d'antiquité.

En six minutes, la bande portait avec son canon, déjà victorieux, mais inquiet de se voir pourchassée et prise pour de sérieux voleurs.

Quelques minutes après leur départ, quand de nombreux policiers s'élevèrent, ils ne purent que s'écrier à la radio: "Le canon est disparu!"

Avant que la police n'arrivât sur le campus, les étudiants avaient eu le temps de descendre le canon à la porte du centre social et de bloquer avec trois autos la seule route y conduisant.

Les policiers se montrèrent tout d'abord nerveux. "Ne bougez pas où je tire", a crié l'un d'eux. Les étudiants, qui n'avaient pas du tout l'intention d'abandonner leur butin, se marrièrent derrière le canon tout en se demandant si les policiers n'allaient pas prendre la chose avec trop d'ardeur.

Finalement, la police renonça à récupérer le canon en pleine nuit, et policiers et étudiants se donnèrent rendez-vous au matin.

Peu après neuf heures, six ou sept policiers étaient sur les lieux, bientôt rejoints par leur chef, le détective Joseph Griffin, et par le sergent qui bloquaient la route d'accès et fit avancer le camion-remorque.

Pendant quelques minutes, on ne sut pas ce qui allait se passer. Les étudiants étaient enclins à valider leur attitude et à défendre coûte que coûte leur belle prise. Ils se massèrent quelques minutes sur la route, sachant bien que les policiers d'Outremont n'osaient pas le pouvoir de les obliger à circuler dans un territoire régi par Montréal.

Six autos de la police de Montréal arrivèrent presque à ce moment-là. Devant tant de policiers, il fallait mieux céder avant que les choses ne se gâtent.

Le président de l'AGEUM, M. Jean Rochon, demanda aux étudiants de laisser partir le canon. Il avait tout essayé pour convaincre le sergent de la ville d'accepter la bague en main et de leur laisser leur "marotte" jusqu'à l'ouverture officielle du carnaval.

Sur les quelques-uns de ces voix dont quelques-unes étaient fatiguées, les policiers rapportèrent le canon dans la ville d'Outremont. Il ne manqua qu'un drapeau dans la main de celui qui se tenait debout sur le chariot, pour que le tableau prit l'aspect d'une parade.

Il était dix heures et demie. L'heure du repos n'avait pas encore sonné pour les étudiants, car ils avaient rendez-vous à la clôture de Ville Mont-Royal.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

Outremont le canon reprendra bientôt sa place, pour servir de perchoir aux écureuils et rappeler aux passants la guerre de Crimée et une bague d'étudiants.

M. Lesage...

(Suite de la première page)

primes d'assurance à des taux raisonnables. C'est l'intention et il est sûr que c'est l'intention du gouvernement de demander des soumissions à l'avenir, et d'exiger que les polices d'assurance soient placées dans des compagnies d'assurance ayant leur siège social dans le Québec.

M. Johnson a ensuite demandé le montant de la soumission de La Privoirance et des autres sociétés québécoises.

La Prévoyance, \$92.000, dit M. Lesage. Ce fait du bien de demander des soumissions, car la même compagnie qui demandait \$132.000 a soumissionné \$92.000!

Le premier ministre, dit M. Johnson, est-il en mesure d'affirmer que la soumission de La Prévoyance, à \$92.000 cette année, comparée à \$132.000, montant de la prime l'année dernière, c'est exactement pour le même risque et les mêmes conditions?

M. Lesage: La documentation que j'ai ici ne comporte rien qui me laisse croire qu'il y ait des différences.

Mesures... (Suite de la première page)

Depuis son érection, en 1930, le pont Viau, a fait l'objet de plusieurs interventions. On a affirmé à plusieurs reprises que ce pont devrait être à la fin de la province puisqu'il fait partie en somme d'une route provinciale.

Des pourparlers ont été amorcés en ce sens au cours de la dernière année et vu la situation grave qui vient d'être découverte, il semble que l'administration tentera un suprême effort pour faire reconnaître à l'autorité provinciale ses responsabilités en la matière.

Le pont Viau, terminé en 1930 a remplacé un pont en bois qui datait du début du siècle. Il mesure, dans sa totalité, 1.550 pieds.

La presse attaque... (Suite de la page 5)

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

hommes et les groupes qui "sèment la discorde en critiquant de façon déloyale le gouvernement". Selon certains observateurs, le gouvernement aurait autorisé officiellement la veille la publication de la déclaration afin de pouvoir mieux discréditer ses adversaires, par la suite.

Laillite de la compagnie...

(Suite de la première page)

Comment se fait-il qu'une année après, la compagnie soit mise en liquidation, alors qu'elle avait des réserves suffisantes pour ses opérations et pour prendre soin des réclamations en cours ou à venir?

C'est ici que prend place l'histoire qui nous a été racontée par un représentant de la compagnie mise en liquidation.

Tout allait bien et la compagnie décidait au cours de 1960, de transformer son système de comptabilité et de s'équiper avec des appareils IBM.

La transformation du système de comptabilité a pris environ quatre mois, nous dit notre interlocuteur. Or, pendant ce temps, la compagnie n'a pas fait parvenir leurs comptes à ses agents et à ses représentants.

Quand au bout de quatre mois, quand les comptes furent adressés, tous les agents firent la remise de leurs dûs, moins un seul, le courtier Roger Jodoin Inc., qui n'a pas remboursé les quelque \$275.000 qu'il devait au Bouclier canadien.

Devant ce fait, ajoute-t-il, le Bouclier canadien s'est adressé au surintendant des assurances, M. Georges Lafrance, qui demanda de patienter jusqu'à la mi-juillet.

C'est alors, selon nos informations, que M. Lafrance aurait conseillé à M. Jodoin, pour lui éviter une mise en liquidation ou autres procédures qui auraient pu être intentées, de former une compagnie d'assurances à son propre compte et d'y transférer toutes les polices détenues par le Bouclier canadien et vendues par Roger Jodoin Inc.

Ce dernier devait continuer de percevoir les primes de ces assurances transférées et rembourser petit à petit le Bouclier canadien pour les pertes subies.

Le transfert des polices d'assurances s'est effectué le 1er novembre 1960 devant M. Lafrance. A noter, soulignons-on, que la nouvelle compagnie d'assurances "L'Iroquois" n'a reçu sa charte que le 17 novembre 1960 et qu'elle a opéré sans permis pendant 17 jours, avec le consentement du surintendant des assurances.

Dependant cela ne consoliderait guère la situation du Bouclier canadien qui, nous dit-on, aurait effectué un profit net de \$126.438 au 31 décembre 1960, compte tenu des argents dus

par Roger Jodoin Inc. Au lieu d'un profit, nous avons dû enregistrer un déficit considérable et c'est alors que nos reasseurs ont demandé notre liquidation.

La situation est donc celle-ci, selon notre informateur du Bouclier canadien: "Un courtier en assurances s'est servi de l'argent dû à notre compagnie, soit plus de \$275.000, a fait un dépôt de \$100.000 au surintendant des assurances et a mis sur pied sa propre compagnie d'assurances: l'Iroquois, tout cela sous l'œil du surintendant des assurances, en vue sans doute d'éviter la panique dans le public alors que plusieurs compagnies d'assurances étaient mises en liquidation."

On a informé également Le Devoir que le Bouclier canadien n'est pas le seul à avoir subi de graves pertes. Le Mercantile and General Insurance of Canada, une somme de \$48.653, qui figure dans la requête en liquidation.

Au 31 décembre 1960, les opérations financières du Bouclier canadien s'établissent par ailleurs comme suit:

Il y avait un total de \$1.942.265 en primes brutes écrites contre un total de \$1.275.850 en primes gagnées.

Les pertes encourues, c'est-à-dire les réclamations payées

Face à l'avenir de la cité : le métro

— IV —

L'intégration des voies de transport rapide réduit les immobilisations

Par Marc-Henri Côté

Le coût élevé de l'aménagement des voies de transport rapide, route ou rail, impose l'obligation d'intégrer les installations dans le but de diminuer le chiffre des immobilisations. C'est ainsi que l'extension des voies du Pacifique Canadien de la gare Windsor, en voie élevée, vers l'est sur une distance de quatre milles fournirait en même temps l'emprise d'une première section de l'autoroute est-ouest qui emprunterait la partie inférieure de la voie du métro. Comme le métro et l'autoroute y gagneraient d'abord à être construits en direction est-ouest, l'intégration d'au moins une partie des travaux serait fort profitable.

Semblable proposition a été émise en mai 1959 au sujet d'une autoroute nord-sud, à proximité du boulevard St-Laurent.

Quand il faudra exécuter ces travaux, la même emprise devrait faire place au transport sur rail, également, mais l'urgence d'un métro nord-sud est beaucoup moins évidente que celle d'un lien en voie élevée qui compléterait la voie de ceinture ferroviaire, sur lesquelles pourraient circuler les rames du métropolitain.

Voilà dans les grandes lignes les principes de la construction d'un métro qui tirerait parti d'installations existantes tout en intégrant dans une certaine mesure la struc-

ture d'une voie rapide de transport routier.

Coût des travaux

La cité de Montréal vient d'obtenir des autorités provinciales l'autorisation d'assumer le coût des travaux d'un métropolitain.

Les prévisions du coût d'aménagement d'un métro souterrain est-ouest et nord-sud (sous St-Denis), y compris la boucle additionnelle jusqu'à la place d'Armes sont de \$221,000,000 pour la construction proprement dite, plus \$17,600,000, coût net, pour les droits de passage.

A ces chiffres s'ajoutent le coût de l'équipement fixe du métro, \$32,051,000; les frais d'ingénierie et imprévus: \$5,349,000. Les 280 voitures de métro coûteront \$30,000,000. L'on atteint le total de \$306,000,000. Il s'agit évidemment d'un minimum; des personnes autorisées sont d'avis que le coût se rapprocherait de \$600,000,000. Selon le rapport du sous-comité technique conjoint sur le transport en commun, l'exécution des travaux se prolongerait sur une période de huit ans. Comme des difficultés surgissent au cours de travaux d'une telle envergure, la durée serait beaucoup plus considérable. Remarquons qu'une rivière coule sous la rue Craig et que les travaux de la boucle vers la place d'Armes s'accompagne-

raient de sérieuses difficultés.

Ampleur des travaux

"L'importance des capitaux à engager est le seul facteur qui pourrait amener à ne pas respecter le principe qui commande de pénétrer directement dans les zones de concentration maximum de la population". Cet avis est amplement motivé. Par ailleurs, sur la distance totale de 14,7 milles, si l'on pouvait éviter la formule de construction souterraine, plusieurs des quatre phases principales des travaux pourraient être éliminées, au profit d'économies substantielles.

Le projet comporte des tranchées couvertes; 23,000 pieds de tunnel dans le roc dans la section nord-sud seulement; il y aurait également des tunnels creusés dans la terre sur plusieurs centaines de pieds. Le premier tronçon de 7,78 milles longerait la rue St-Denis, la rue St-Jacques jusqu'aux rues Peel et Ste-Catherine et se prolongerait vers l'ouest jusqu'à l'avenue Atwater. Cette ligne de métro a été proposée la première fois en 1953. La ligne est-ouest apparaissait alors comme secondaire. Une grande importance est attachée au carrefour, Sherbrooke-Girouard, comme terminus ouest et à la rue Viau, comme terminus est. La boucle

(Suite à la page 2)

Le Conseil d'orientation économique

La palme: l'économie du Québec doit se développer selon des normes modernes

QUEBEC (DNC) — Le procureur général de la province, M. Georges-Emile Lapalme, a fait un éloquent plaidoyer hier après-midi en faveur d'un Conseil d'orientation économique. Participant au débat qui dure depuis près de deux jours sur cette question il a dit :

Tous les chefs d'Etat américains et européens s'entourent d'experts et nous, nous qui sommes en plein développement,

restons stationnaires? Nous nous ferons à nous-mêmes? Je crois que poser la question est y répondre.

Nous voulons, a-t-il dit, que l'économie de la province se développe selon les normes de la science moderne.

Plusieurs autres députés ont participé au débat: le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. André Rousseau; M. Jean-Jacques Bertrand, député (UN) de Missisquoi; M. Harry Blank, député (Lib.) de Montréal-Saint-Louis; M. Lucien Tremblay, député (UN) de Maisonneuve; M. Gérard Thibault, député (UN) de Mercier; M. Germain Caron, député (UN) de Maskinonge.

La forêt: une conférence interprovinciale à Québec

QUEBEC (DNC) — Sous le thème de "nouveau regard sur nos forêts", le ministre provincial des terres et forêts, M. Bona Arsenault, a convoqué une conférence interprovinciale qui aura lieu dans la Vieille Capitale les 16, 17 et 18 février.

Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick participeront à cette rencontre. Le gouvernement fédéral y déléguera des observateurs.

Sept sujets sont à l'ordre du jour: la protection contre les feux de forêts, la reforestation, les routes d'accès aux forêts et l'offre du gouvernement fédéral d'un partage du coût, les baux en forêts, l'inventaire des forêts, la prochaine conférence forestière interprovinciale, le projet préliminaire de rencontre interprovinciale avec le gouvernement fédéral.

La coopération

Dans la protection contre les feux de forêts on voudrait tenter de développer la coopération entre provinces. Il sera question de l'utilisation des avions, de l'outillage, d'un système d'intercommunication et de codes bilingues, de l'éducation du public, de la recherche, etc.

Cette conférence devait avoir lieu les 9, 10 et 11 février. Elle a été remise aux 16 et 17, à cause d'un empêchement survenu dans le cas de l'un des principaux participants.

La nouvelle a été annoncée hier matin par M. Arsenault, qui a été le principal initiateur de cette rencontre dont le but est de développer et de conserver nos forêts.

M. Arsenault a rappelé que la tenue de cette conférence a été décidée l'automne dernier, à la suite d'une entrevue avec le ministre des terres et forêts de l'Ontario, M. J.W. Spencer, et le ministre des terres et des mines du Nouveau-Brunswick, M. H. Graham Crocker.

Il a aussi visité les forêts du sud des Etats-Unis pour y examiner les aménagements forestiers, les industries du bois, les plantations d'arbres et les routes d'accès à la forêt.

L'exemple américain

M. Arsenault a déclaré que ses compagnons et lui-même se sont rendus compte de l'avance des Américains dans ces domaines, principalement dans l'aménagement des forêts, et c'est à la suite de ces constatations qu'il fut décidé de tenir une réunion le plus tôt possible entre les ministres des trois provinces ci-haut mentionnées et leurs conseillers techniques. C'est le ministre ontarien des forêts, M. Spencer, qui a suggéré que cette conférence interprovinciale ait lieu à Québec.

M. Arsenault a dit que les discussions auront lieu à huis clos et que les conclusions auxquelles ils parviendront seront

quelles en seront arrivés les participants seront ensuite soumises aux trois gouvernements. Des observateurs du nouveau ministère fédéral des forêts assisteront aux réunions qui ont pour but principal la mise en commun des moyens de combattre les feux de forêt et des techniques nouvelles dans la restauration de la forêt.

M. Arsenault a déclaré que cette conférence des ministres des terres et forêts des trois provinces du centre a été décidée quand on a constaté en haut lieu les excellents résultats de la conférence interprovinciale convoquée à Québec, les 1er et 2 décembre 1960, par M. Jean Lesage.

Aide réclamée d'Ottawa par les cabotiers du St-Laurent

OTTAWA (DNC) — L'Association des propriétaires de navires du Saint-Laurent, dans un mémoire à M. Leon Balcer, ministre des transports, a réclamé une aide considérable du gouvernement fédéral pour lui permettre de faire concurrence aux cabotiers étrangers en service dans les eaux canadiennes. La délégation était dirigée par M. Leopold Langlois, ancien député, et conseiller de l'Association.

Après avoir souligné la nécessité de pourvoir au remplacement et à la modernisation de notre flotte côtière, l'association a fait au ministre les recommandations suivantes :

1) Dans le but d'assurer la construction à prix raisonnable de navires modernes spécialement construits pour le cabotage, le gouvernement devrait élaborer, en coopération avec les chantiers maritimes, des plans de navires-types, plans qui seraient mis à la disposition des armateurs. La coopération du gouvernement de la province de Québec à cette initiative serait souhaitable, souligne le mémoire.

2) A cause des difficultés de financement à long terme et à un taux d'intérêt raisonnable, le gouvernement devrait avancer lui-même l'argent aux armateurs jusqu'à concurrence d'au moins 50 pour cent du coût de construction.

3) Pour combler l'écart entre le coût de construction des

"L'université dit NON aux jésuites"

Vingt professeurs de médecine s'élèvent contre les méthodes employées par leurs confrères

Vingt professeurs de carrière de la Faculté de médecine, dans une déclaration remise à la presse, s'élèvent "contre l'usage abusif que l'Association des professeurs de l'UNIVERSITE DIT NON AUX JESUITES". Il soutiennent que l'opposition des professeurs de l'U. de M. aux projets de nouvelles universités n'est pas unanime. Voici quelques extraits de cette très longue déclaration :

"La résolution pondérée proposée à l'Assemblée générale du 4 novembre 1960 fut adoptée à l'unanimité des membres présents, c'est-à-dire par 85 professeurs, soit 39 pour cent seulement des membres de l'Association. L'Association n'avait pas le droit, d'une part, de préjuger de l'opinion des membres absents et d'autre part, n'avait aucun droit d'engager les nombreux professeurs de carrière qui n'appartiennent pas à l'Association, tant dans les facultés constituantes que dans les écoles affiliées ou annexées. L'Association savait que la majorité des professeurs de carrière à la faculté de médecine ne partageaient pas leur opinion.

"Les auteurs du volume cité fierement les noms des 184 professeurs attachés à 11 facultés ou écoles qui signèrent une première pétition en octobre dernier. Or, ces mêmes facultés et écoles groupent 998 professeurs. A la seule faculté de médecine, il existe 283 professeurs possédant un titre académique reconnu à signature de professeurs de cette faculté seulement apparaissent dans le manifeste (une neuvième y est incluse, mais il s'agit d'un professeur d'une autre faculté). Quelques-uns parmi ces 8 professeurs regrettent déjà leur geste, réalisant qu'il a servi à des fins différentes de celles pour lesquelles ils l'avaient posé. Plusieurs professeurs appar-

tenant à d'autres facultés ont aussi regretté ce premier geste.

"Nous nous élevons fortement contre l'arbitraire des statistiques employées dans le volume. On fait subir aux facultés et écoles, de même qu'aux étudiants qui les fréquentent, un procès odieux, dans le but de faire croire que l'université est à peine fréquentée. Pourquoi les auteurs du livre ont-ils omis de signaler qu'à l'université de Montréal les locaux servant à l'enseignement sont surchargés et que leur coefficient d'occupation est l'un des plus élevés en Amérique du Nord? L'arbitraire de la statistique est encore plus manifeste lorsque les auteurs citent le nombre de diplômés "supérieurs" décernés par certaines facultés. Selon eux, le bloc des sept facultés professionnelles, groupant 3626 diplômés, aurait décerné 77 diplômes seulement l'an dernier. Pourquoi les auteurs passent-ils sous silence que, dans ces mêmes facultés, près de 550 diplômés réguliers (doctorat, licence, maîtrise ou baccalauréat) ont été décernés l'an dernier? Il est évident que les auteurs n'ont voulu tenir compte que de l'enseignement avancé. (...)"

Après avoir si mal défini le présent, les auteurs contemplant l'avenir et essaient, à l'aide d'u-

(Suite à la page 2)

DANS LE CANTON DE STRATFORD

Une usine de concentration de 1,000 tonnes de cuivre par jour

QUEBEC (DNC) — La Solbec Copper Mines Ltd., dont la propriété est située près du lac Aylmer, dans le comté de Wolfe, commencera immédiatement la construction d'une usine de concentration d'une capacité de 1,000 tonnes par jour. Environ 250 hommes y trouveront de l'emploi lorsqu'elle sera terminée à la fin de 1961 ou au début de 1962.

Le ministre des mines, M. Paul W. Earl, a annoncé hier qu'un arrêté ministériel a été adopté permettant à la compagnie d'ériger à proximité de la mine, dans le canton de Stratford, une usine pour le traitement du minerai de cuivre. Grâce au procédé de flottage qui sera employé, on n'aura pas à redouter la pollution de l'air par l'échappement de gaz et vapeurs. L'arrêté ministériel prévoit également que l'exploitant devra prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la pollution des rivières et des lacs par les rebuts ou déchets par les travaux d'aménagement. Le puits de la mine, qui aura 1400 pieds de profondeur, est maintenant rendu à 830 pieds et sera terminé en avril.

Solbec Copper Mines est une filiale de Hastings Mining and Development, une société qui fait elle-même partie des intérêts Beauchemin, de Montréal.

Les forages au diamant, d'après la compagnie, ont établi les réserves à 1,380,000 tonnes de minerai contenant du cuivre (1.92 p.c.), du zinc (3.80 p.c.), du plomb (0.50 p.c.), de l'or (0.014 oz.) et de l'argent (1.05 oz.).

La construction de l'usine de concentration portera à \$3,000,000 les dépenses occasionnées par les travaux d'aménagement. Le puits de la mine, qui aura 1400 pieds de profondeur, est maintenant rendu à 830 pieds et sera terminé en avril.

HOMMES-GRENOUILLES ET TELEVISION

Le frazil a causé des difficultés à l'aqueduc

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a confirmé hier la nouvelle parue dans "Le Devoir" à l'effet que le service d'aqueduc a éprouvé des difficultés au cours de la période de grand froid à cause du frazil qui s'est accumulé à la tête de la prise d'eau.

L'administration a donné suite à un rapport du directeur du service des travaux publics et

l'a autorisé à rétenir les services d'hommes-grenouilles qualifiés et à louer l'équipement de télévision nécessaire qui permet aux ingénieurs travaillant en surface de suivre l'évolution des travaux sous-marins.

Comme le rapport du directeur L'Allier ne précise pas les fins pour lesquelles il désire avoir des hommes-grenouilles, les journalistes ont demandé des précisions à M. Saulnier.

On intercepte un camion des Postes et on vole 300 sacs

SHAWINIGAN — Cinq bandits armés ont intercepté, en plein jour, un camion des Postes près du petit village de St-Louis-de-France, sur la route de Shawinigan, et ont pris la fuite avec 300 sacs de courrier. L'audacieux coup de main est survenu vers 4 heures, mercredi après-midi, alors que le conducteur du véhicule, M. Gosselin, effectuait sa tournée quotidienne entre Trois-Rivières, Shawinigan, Grand-Mère et La Tuque. Après avoir brisé les vitres et les miroirs du camion, à coups de crosses de revolvers et après avoir ligoté et bandé les yeux du gardien, les bandits se sont enfuis dans une des trois automobiles dont ils disposaient pour le vol, abandonnant le camion dans un rang conduisant à une carrière, à environ un mille de Mont-Carmel.

Ce n'est que vers 8 heures du soir que l'on a retrouvé M. Gosselin, il était étendu sur le plancher de l'une des automobiles abandonnées, toujours attaché. On avait laissé le moteur du véhicule en marche et une fenêtre ouverte.

Les 300 sacs de courrier qui ont disparu contenaient notamment des chèques de paye pour les employés de la Shawinigan Water & Power ainsi que des valeurs diverses destinées aux maisons de courtoise L. G. Beaubien et Gagné et Panneton de Shawinigan. La Sûreté provinciale de Trois-Rivières enquête.

C'est alors que le président a confirmé la nouvelle du Devoir en déclarant: "Durant la période que l'on vient de traverser il y a eu du frazil qui s'est formé à l'embouchure de la prise d'eau et M. L'Allier veut être autorisé à faire des vérifications".

M. Saulnier a dit que ces hommes-grenouilles pourront aussi servir dans d'autres travaux concernant l'aqueduc.

(Suite à la page 2)

Plaidoyer en faveur du statu quo

Les Montréalais découvriront-ils 5 universités à la fonte des neiges?

"Faudra-t-il d'autres universités dans la province? Je réponds oui, des grandes. Quand? Certains disent à la fonte des neiges. C'est loin d'être évident. L'enquête le dira. Combien en faut-il? Certains disent précisément trois. Moi, comme beaucoup d'autres, je ne le sais pas. L'enquête le dira. Dans quelle ville faut-il les placer? Certains le savent, une à Trois-Rivières, deux à Montréal, pour faire un total de cinq dans cette ville pour le moment. Au fond, nous ne le savons pas. L'enquête le dira. L'enquête royale, c'est la solution de sagesse. Ne nous emballons pas. Piano, piano, pianissimo!"

Ainsi s'exprimait hier midi au Club Richelieu-Montréal M. Abel Gauthier, professeur au département de mathématiques de la Faculté des sciences de l'université de Montréal.

Parallèlement à ce plaidoyer en faveur du statu quo avant l'enquête sur l'éducation, M. Gauthier s'est efforcé de montrer que la multiplication des universités n'est pas forcément fonction des progrès de l'enseignement universitaire.

Rien n'est immuable

"Tout le monde admet que le nombre d'universités n'est pas aujourd'hui fixé jusqu'à la fin des temps. Tout le monde comprend que le système d'enseignement doit fournir autant de bancs que d'élèves à tous les niveaux et autant de professeurs qualifiés que l'exigent des normes raisonnables.

"Mais il y a bien des manières de disposer la totalité des

bancs, et aussi plusieurs façons de distribuer les professeurs. Certains qui, à mon avis, sont mal inspirés avoient de peulites tas de briques, c'est-à-dire une multitude de petites institutions; d'autres croient plus sage d'accumuler les briques en plus gros tas, c'est-à-dire de posséder moins d'institutions, mais de plus fortes. Quant à moi, c'est là que je place le fond du débat."

M. Gauthier fait état des arguments, invoqués par les pétitionnaires en faveur de nouvelles universités, et selon lesquels l'industrialisation rapide, la nécessité d'adaptation aux besoins d'une civilisation nouvelle, les transformations du milieu appellent des foyers de culture plus nombreux.

Les autres provinces

Cet argument, dont M. Gauthier ne nie pas la valeur, doit aussi s'appliquer à toutes les



Le professeur Abel Gauthier

provinces du pays. Or, le conférencier apporte des chiffres, tirés de l'annuaire des universités du Commonwealth, édition 1960, et concernant l'année académique 1958-59.

"Dans les provinces de l'Ouest, une législation stricte a limité le nombre des universités à une par province, qui seule a le pouvoir de décerner des grades. Il y a donc volonte ferme de concentration. Autrement dit, les petits tas de briques sont prohibés. Quel a été le résultat?"

"La Colombie-Britannique a une université (10,000 étudiants sur le campus); l'Alberta, une université (6,000 étudiants sur le campus); la Saskatchewan, une université (5,000 étudiants sur le campus); et le Manitoba, une université (5,000 étudiants sur le campus).

5,000,000: 4 universités

"Au total donc, pour toutes les provinces de l'Ouest (population: environ 5,000,000), quatre universités, plus l'équivalent d'environ huit collèges classiques... A ma connaissance, on ne projette pas d'université nouvelle, sauf en Alberta où une succursale de l'université provinciale est en voie d'organisation à Calgary, sans indépendance."

Dans les provinces atlantiques, par suite de circonstances particulières, la politique de concentration n'a pas joué, si bien que cette région compte une douzaine d'universités décernant leurs propres grades.

Avant établi l'état des universités dans les provinces de l'Ouest et dans les provinces atlantiques, M. Gauthier fait des comparaisons. Dans les Maritimes, dit-il, "une ou deux seulement des quelque 12 universités sont à peu près complètes; la plupart ne décernent que le baccalauréat et, éventuellement, la maîtrise".

Où est la force?

Le conférencier met en garde contre le caractère péjoratif de sa comparaison et il ajoute: "Les quatre universités de l'Ouest ont décerné près de 300 grades supérieurs de maîtrise et de doctorat en 1957-58, et les 12 des Maritimes, près de 40. Du point de vue scientifique, les progrès des dernières années sont bien des fois supérieurs dans l'Ouest."

(Suite à la page 2)

OFFRE D'EMPLOI

Une société d'épargne et prêts hypothécaires requiert les services de représentants à plein temps. Conditions avantageuses.

Ecrire case 108, Le Devoir

NOUVELLE SERIE DE COURS EN CULTURE GENERALE

commençant le 13 février

Madame Nicole Germain, maîtresse des élèves de l'Académie Pierre nous prie de vous annoncer l'ouverture de nouvelles séries de cours du jour et du soir en Culture générale. Ce cours répond à un réel besoin, car nos jeunes filles, à la sortie des cours, éprouvent la nécessité d'ajouter à leur bagage intellectuel certaines connaissances indispensables à l'épanouissement de leur personnalité dans le monde d'aujourd'hui. La place que la femme doit occuper dans la société moderne lui impose ce surplus d'obligations auxquelles elle ne peut se dérober.

Les sujets enseignés vont de la psychologie aux sciences pures, passant par quelques leçons de droit, de médecine, d'économie politique de philosophie de chimie sans oublier sous le domaine artistique: peinture, littérature, décoration d'intérieur, design. On aborde également le journalisme, la bibliographie, les systèmes philosophiques, la théologie, la sociologie, costumes et mœurs, développement de la personnalité, etc.

A la demande générale, nous avons préparé des cours d'extension spécialement conçus pour les jeunes filles et les jeunes femmes qui ne peuvent pas suivre le cours complet.

Pris à même le programme du Cours de Culture Générale, voici les sujets qui peuvent être entrepris séparément le jour ou le soir.

LISTE DES COURS

- Héséus parfaite
- Décoration d'intérieur
- Dessin
- Histoire de l'art
- Médecine & Puériculture
- Psychologie et Pédagogie
- Géographie
- Littérature

Madame Nicole Germain sera heureuse de répondre à toute demande de renseignements concernant le programme d'étude.

Pour renseignements, téléphonez, écrivez ou encore mieux rendez-vous visite.

OUVERT LE JOUR, LE SOIR ET LE SAMEDI

STUDIO 5316 INC.

vous offre le cours original de l'

ACADEMIE PIERRE

5316 AVENUE DU PARC — TEL. CR. 9-7351

STUDIO
Léonard
— INC. —
Spécialiste en
photographie
63 est. rue Mont-Royal
VI. 4-2911

Service de REPARATION rapide

PAR DES HOMMES D'EXPERIENCE DANS LES RASOIRS ELECTRIQUES

Ouvrage exécuté pendant que vous attendez dans la majorité des cas ou dans les 24 heures.

Commandes postales remplies avec soin

COMPONNETTE

256 est. Ste-Catherine
Montréal
— INC. —
J. BRASSARD, PROP. UN. 3-5283

Pour réservations, composez : CL. 5-4321

Au Tout-Montréal mondain
le restaurant
Réveillon
présente...
(Cuisine française et chinoise)

Permis de la Régie des alcools

DANSE TOUS LES SOIRS

Le Boudoir

Petit salon intime où, pour le plaisir de l'oreille et la détente des danseurs, LES PARIISIENS, trio virtuose, déploient leur vaste répertoire. A l'orgue, RALPH SMITH laisse libre cours à son talent et fait vivre les claviers de son magnifique instrument.

Stationnement gratuit pour 400 voitures — 5000 est. rue Sherbrooke, près Viau

"Le Devoir" est imprimé au No 424 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditeur. Directeur-gérant: Gérard Pilon.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): MONTRÉAL et BANDEAU, \$20.00; CANADA hors-Montréal et BANDEAU, \$24.00; États-Unis et Empire britannique, \$20.00; Union postale, \$20.00 — ÉDITION DU SAMEDI (un an): \$3.00 — Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Téléphone: Victor 4-3361

LE DEVOIR, MONTRÉAL, VENDREDI, 10 FEVRIER 1961

Refusons les armes nucléaires

Durant les entretiens qu'il aura avec le président Kennedy, le 20 février, M. Diefenbaker n'aura sans doute pas le temps de discuter la plupart des sujets litigieux des relations canado-américaines; il n'aurait d'ailleurs que l'embarras du choix. Si cette visite permet d'annoncer un règlement sur tel ou tel point c'est que l'accord aura été préparé à l'avance par les services compétents.

Parmi bien des sujets brûlants, comme le dernier en date qu'est la restriction menaçant le tourisme, ou l'uranium d'Elliot Lake évoqué par une question embarrassante de M. Pearson, il est un problème qui devient particulièrement grave, c'est l'indécision du gouvernement canadien devant les projets militaires américains quant à la défense aérienne, c'est-à-dire l'installation d'ogives nucléaires au Canada pour les fusées Bomarc.

Les progrès récents dans le domaine des fusées réduisent encore la valeur déjà marginale du Bomarc pour la protection du Canada, avant même que l'aménagement des bases soit terminé. C'est que les savants avancent plus vite dans l'attaque ou la représaille que dans la défense proprement dite contre une attaque. De plus en plus, la défense s'appuie sur la puissance de représaille où le Bomarc ne tient aucun rôle.

Un expert américain, M. Charyk, a dit le mois dernier que l'on peut espérer trouver un moyen de défense contre la fusée intercontinentale (ICBM) d'ici cinq ans; mais il ajoutait que la mise au point d'une efficace fusée antifuée est l'un des problèmes techniques les plus difficiles; actuellement il n'existe rien contre les fusées intercontinentales ou intermédiaires, mais peut-être que dans cinq ans on aura quelque chose qui ne sera pas parfait, qui ne donnera pas une protection sûre, et dont l'utilisation généralisée éventuelle exigerait du temps.

Qu'il s'agisse des Atlas, installés depuis 1959, ou des Titans, qui seront prêts l'été prochain, du Minuteman prévu pour 1962, ou encore des fusées intermédiaires Thor et Jupiter (IRBM) déjà en place dans les bases avancées, ou des Polaris que portent les sous-marins, toutes ces armes n'ont pour objet que la représaille et donc la dissuasion.

Or pendant qu'on cherche encore une riposte hypothétique à ces armes, de nouvelles fusées apparaissent qui promettent d'être encore plus sûres, c'est-à-dire plus invulnérables sauf au plan des représailles. Nos lecteurs ont pu lire des renseignements à ce sujet dans un article reproduit par "Le Devoir" de samedi, et tiré d'un bulletin de l'ambassade des États-Unis en France.

Il s'agit d'un missile porteur d'une charge atomique, d'une portée autonome de 900 milles, lancé d'un avion et qui pourrait être guidé vers le but avec précision; fusée plus légère et moins coûteuse que les ICBM et IRBM. Ces armes nouvelles ont l'avantage de revaloriser les bombardiers; mais de plus, on pourrait ainsi transporter les fusées à basse altitude jusqu'au point de lancement, de sorte que les avions porteurs seraient difficilement détectés par radar, et pratiquement impossibles à intercepter.

Tout cela n'est guère rassurant, car même si les représailles et la dissuasion gagnent en efficacité, l'attaque nucléaire échappe plus que jamais à tous les moyens connus de riposte, et la défense contre ces armes recule d'autant. Mais alors que valent nos futurs Bomarc? Leur seule utilité, bien relative et marginale, c'est contre des bombardiers repérés par radar.

C'est pour ces armes déjà désuètes, même avec des ogives nucléaires, que notre pays accepterait d'augmenter dangereusement sa sujétion aux États-Unis, par l'installation de bases nucléaires dont le contrôle effectif restera confié, en dernier ressort, aux autorités militaires américaines. Le principe du contrôle conjoint se réduirait en fait à des consultations qui pourraient vite n'être que des informations de décisions déjà arrêtées au Pentagone.

Le gouvernement Diefenbaker, déjà vulnérable pour avoir sacrifié l'Arrow au Bomarc, ne peut plus compter sur le front uni des partis politiques qui existe d'ordinaire chez nous dans le domaine de la défense. Devant le projet d'installer des ogives nucléaires au pays, le P.S.D. s'est prononcé énergiquement l'an dernier contre nos deux alliances dans NORAD et l'O.T.A.N. Et le parti libéral, à son congrès du mois dernier, s'est prononcé non seulement contre les ogives nucléaires, mais contre le programme d'intercepteurs Bomarc dans le cadre du NORAD.

Les libéraux ne préconisent pas la rupture du traité bilatéral de NORAD, mais demandent qu'on le réduise aux fins de renseignements, c'est-à-dire à la détection par radar, à l'identification des appareils et à l'alerte. Dans un discours plus récent, M. Pearson a précisé l'attitude du parti en disant que si l'acquisition d'armes nucléaires devenait une nécessité pour la défense du Canada, ou de l'Amérique du Nord, il faudrait que ces armes soient sous le contrôle de l'O.T.A.N. et non sous une régie nationale. Mais il a ajouté que cette nécessité n'existe pas à l'heure actuelle.

Dans la mesure où la défense repose de plus en plus sur la force de représaille, les Bomarc du NORAD sont bien inutiles. A une question d'un député, mardi, au sujet des mouvements d'opinion au Canada contre les armes nucléaires, M. Diefenbaker répondait que la défense doit être maintenue pendant que le Canada travaille pour le désarmement. Cet argument vaut pour la force de représaille où l'intervention du Canada est superflue. Le président Kennedy a même demandé un rapport en vue de supprimer certaines bases militaires américaines à l'étranger, parce que cette dépense n'est plus justifiée devant le progrès des fusées.

Si M. Diefenbaker persiste dans les négociations où il s'est imprudemment engagé au sujet des ogives nucléaires, il risque de voir se dresser contre lui une forte partie de l'opinion canadienne alertée par les deux partis d'opposition. Il devrait y renoncer et même abandonner le NORAD pendant que les pressions populaires ne sont pas trop fortes et qu'il peut encore revendiquer le crédit politique d'un pareil geste.

Paul SAURIOL

Blocs-Notes

Le gouvernement Lesage tient sa promesse

Reprenons le fascicule électoral "1960 — le programme politique du parti libéral du Québec", dont nous avions conseillé la lecture dès le lendemain du 22 juin. Les promesses électorales ayant la valeur qu'on sait, nous suggérons au lecteur de suivre de près, cette fois, la nouvelle équipe.

Reprenons ce programme à l'article 9, qui conclut le chapitre sur l'éducation — chapitre particulièrement riche, qui s'ouvre par une promesse formelle de "gratuité scolaire à tous les niveaux de l'enseignement, y compris celui de l'université". L'article 9 annonce la "création d'une commission royale d'enquête sur l'éducation". Le commentaire précise qu'il va s'agir d'examiner "les structures et le financement de notre système d'éducation".

La loi

On pouvait se demander si le gouvernement procéderait rapidement à l'enquête; puis, après les engagements très nets de M. Paul Gérin-Lajoie, si les pouvoirs donnés aux enquêteurs seraient assez vastes. Ils le sont.

Le premier "attendu" parle d'une "étude partielle et complète de la situation de l'enseignement dans la province". Le gouvernement confie à la commission une dou-

haltons encore une fois que MM. Lesage et Gérin-Lajoie ne se croient pas obligés de nommer des délégués de tel ou tel secteur de l'enseignement. Ce qu'il faut, ce sont des esprits de valeur, qui aient de ces problèmes une connaissance intime. Dans une large mesure, tant vaudrait les commissaires, tant vaudrait l'enquête.

Le budget

Les prévisions budgétaires, au poste de "Commission royale d'enquête sur l'enseignement" (ministère de la Jeunesse), estiment à \$150,000 par année les montants qu'on devra affecter à l'enquête. Cela suffira-t-il?

Pour être efficace, les enquêteurs devront s'entourer de conseillers techniques. Ils en trouveront certainement plusieurs dans le personnel actuel du gouvernement provincial. Cependant il sera nécessaire d'en mobiliser ailleurs. Il est prévu que la commission siégera dans les principaux centres de la province; ces voyages collectifs sont nécessaires, mais coûtent cher. Enfin, pour décider des hommes, engagés ailleurs dans des tâches importantes, il faut faire appel à leur sens civique; mais il est nécessaire de leur offrir aussi de raisonna-

Une date importante

Le gouvernement Lesage, et M. Paul Gérin-Lajoie en particulier, ont le mérite à tenir cette promesse. Elle n'a peut-être pas, dans l'immédiat, une extrême valeur électorale. Par ailleurs, elle peut déclencher dans la province un véritable branle-bas. Un ministre trop prudent se fût sans doute méfié. Le sujet est

Nécessité d'un compromis

La querelle entre l'Italie et l'Autriche à propos du Tyrol du Sud va-t-elle s'envenimer à nouveau? Après le vote à la fin du mois d'octobre par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une motion invitant les parties à reprendre les négociations, on était en droit d'espérer que les deux gouvernements allaient s'engager dans cette voie avec bonne volonté et se résigneraient à faire l'un envers l'autre le pas nécessaire.

En fait, les négociations à peine ouvertes à Milan se sont terminées vingt-quatre heures plus tard sur un échec complet. Les deux délégations avaient d'emblée exposé une fois de plus leurs thèses respectives et prévenu en même temps le partenaire qu'elles ne sauraient rien en retrancher. Au ministre des affaires étrangères autrichien, le Dr Kreisky, qui demandait une fois de plus l'application loyale des accords De Gasperi-Gruber de 1948, c'est-à-dire, selon lui, le détachement de la province de Bolzano de la province de Trente, avec laquelle elle se trouve aujourd'hui associée, M. Segni, qui dirigeait la délégation italienne, opposa une fin de non-recevoir.

Pour lui la révision du statut actuel reviendrait à porter atteinte à l'unité de la République italienne, avec laquelle la constitution de la province de Bolzano en unité autonome, ne saurait se concilier. L'autonomie octroyée présentement à la province s'exerce en effet à l'intérieur de la région, elle-même autonome du Trentin Haut-Adige. Ce qui a pour effet d'établir un contrepoids à l'influence des germanophones, majoritaires dans le Haut-Adige.

L'immigration italienne

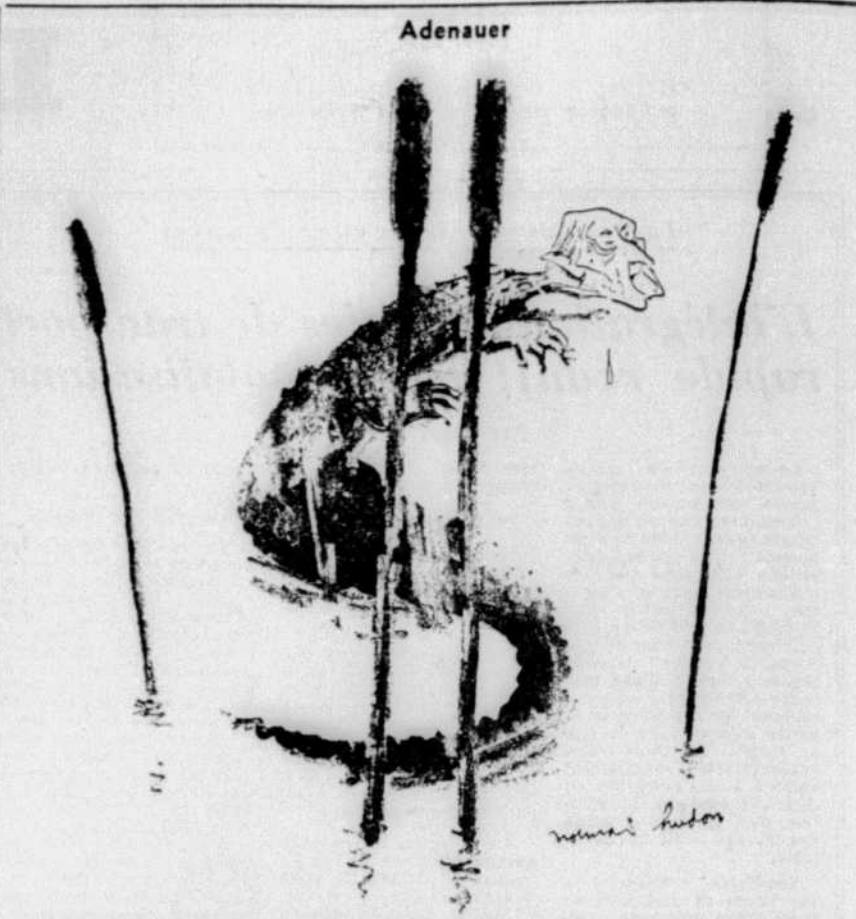
Si les Tyroliens d'origine autrichienne réclament avec tant d'insistance des pouvoirs plus larges en faveur du petit Parlement provincial de Bolzano, c'est qu'ils veulent prendre des mesures contre l'immigration italienne, qui, tout ou à raison ils considèrent comme plus ou moins favorisée à l'heure actuelle par les autorités de Rome. Or celle-ci risque de renverser à brève échéance le rapport des forces démographiques à l'intérieur de la province, ce qui trancherait définitivement le problème.

A ces craintes les Italiens répondent par l'énumération des nombreuses mesures de la minorité ethnique dans les domaines linguistique (un décret du 8 août 1959 permet l'emploi de la langue allemande dans la correspondance officielle, scolaire et administrative).

Ils se déclarent disposés à discuter leur application, voire à les élargir encore, mais ne veulent pas remettre en cause le cadre de l'autonomie que les Tyroliens ont obtenu. Ils laissent le soin de tracer le relatif succès remporté en octobre aux Nations unies par leur délégation — l'Assemblée générale reprit même à son compte la suggestion de Rome de recourir à l'arbitrage de la Cour de La Haye — ne semble pas avoir incité le gouvernement de M. Fanfani à modifier son point de vue.

Dans ces conditions l'échec des négociations de Milan était prévisible. Le vote de confiance que le cabinet italien a obtenu à la Chambre ne paraît pas propre non plus à l'incliner à la conciliation. La plupart des opposants, surtout ceux de droite et d'extrême droite, n'ont-ils pas au contraire reproché à M. Fanfani sa "faiblesse", tandis que des manifestations d'étudiants se déroulaient dans les principales villes d'Italie pour protester contre les attentats autonomistes en Haut-Adige. Seul un membre du groupe républicain a invité le gouvernement à appliquer le plus largement possible les accords de Paris. De son côté, M. Segni a exprimé le vœu que les négociations avec le Tyrol soient reprises. Son collègue autrichien, tenant une conférence de presse jeudi matin à Vienne, avait formulé le même souhait. Encore faudrait-il, si les deux partenaires veulent débarrasser l'Europe occidentale de cette pomme de discorde, qu'ils fassent preuve de plus de souplesse qu'à Milan.

(Tous droits réservés pour Le Devoir et Le Monde).



Lettres au "Devoir"

L'accueil du Québec aux immigrants

Monsieur le directeur,

Depuis quelques mois, j'ai lu dans votre journal plusieurs articles concernant l'immigration francophone au Québec, et plus précisément au Québec. On semble blâmer les représentants canadiens à l'étranger pour leur peu d'insistance, généralement, à attirer ici ce genre d'immigration. Et quand immigrants il y a, pour leur insistance à les diriger surtout vers l'Ontario et l'Ouest Canadien.

Pour remédier à cela, l'on propose de créer notre propre office provincial dont l'effort porterait surtout dans les secteurs d'expression française. L'idée est heureuse. Mais pour qu'elle porte fruit il faudrait tout d'abord que notre province offre à ses éventuels futurs citoyens au moins autant d'avantages que les autres provinces.

Voici un exemple: celui de l'un de mes voisins. La famille Defalque est arrivée de Belgique en mai dernier. Le bureau canadien d'immigration de ce pays lui conseillait l'Alberta, mais les Defalque, étant d'expression française, ont préféré le Québec. Lui est arpenteur-géomètre, diplômé de l'université de Bruxelles.

Le Gourmet canadien

Monsieur Laurendeau,

Je voudrais au nom du curé de notre paroisse St-François, remercier tous ceux qui ont commandé Le Gourmet Canadien, livre de recettes publié dans le but de venir en aide à notre paroisse française de Kingston, dont l'église est en construction.

Le projet de Loyola

Monsieur le rédacteur,

"De tous les projets actuels d'universités dans le Québec, celui de Loyola est de loin le plus dangereux et le moins justifié" — ceci était la conclusion que vous avez proposée à vos lecteurs dans votre édition du 23 janvier 1961.

Je suis fier de compter un grand nombre de très bons amis canadiens-français (dont ma femme n'est pas la moindre). Pendant les quelque cinquante ans que j'ai vécu dans cette province, on m'a toujours enseigné et j'ai appris à respecter, à estimer et, en vérité, à aimer mes compatriotes de langue française et leur culture.

Une des plus importantes qualités de n'importe quelle culture, et celle que j'ai retrouvée au fond de la culture de cette province, est la qualité de "BONNE VOLONTÉ".

Je me rappelle avec plaisir qu'en 1933, quand j'étais membre de l'AJCF, j'ai pris part à une campagne pour augmenter la circulation de votre journal sous le titre général "Pour parler avec 'Le Devoir'". A cette occasion votre éminent et bien estimé prédécesseur, M. Omer Héroux, a beaucoup parlé de "bonne volonté" et de son importance pour le succès de la campagne. En conclusion à son exhortation, M. Héroux a

Chiffres soviétiques

Selon l'Office central des statistiques de Moscou, il y avait, en U.R.S.S., au 15 janvier 1959, une population de 203 millions 327,000 habitants et les effectifs militaires du pays étaient de l'ordre de 3,623,000 hommes. L'Office souligne que ce nombre de 3,623,000 soldats représentait alors un pourcentage de 1,7 p.c. de la population totale, alors qu'en 1939 le pourcentage d'ouvriers et employés était de 32,5 p.c. Au cours des vingt dernières années, dit encore l'Office, le pourcentage des paysans kolchoziens dans la population soviétique a diminué, passant de 44,9 p.c. à 31,4 p.c. Près de 20 millions de Soviétiques, occupés dans l'économie nationale, sont le cinquième de la population, sont des intellectuels. Le communiqué cite également quelques chiffres attestant que, "de plus en plus, disparaît en U.R.S.S. la distinction entre le travail manuel et intellectuel". Avant la révolution d'octobre 1917, il n'y avait pas, parmi les paysans et ouvriers russes, de personnes ayant reçu une instruction secondaire ou supérieure. En 1959, le tiers des travailleurs manuels étaient des personnes ayant des diplômes de l'enseignement secondaire ou supérieur.

Si un budget de \$150,000 suffit, tant mieux. S'il en faut davantage, j'imagine que le gouvernement n'hésitera pas à arrondir la somme.

ANDRE L.

Les droits de la critique

Monsieur Léo Leblanc,

Je lis ce que vous écrivez en marge d'un article du frère Clément Lockquell. Vous avouez n'avoir pas compris, ce qui ne saurait expliquer la suggestion que vous lui faites d'écrire un chef-d'oeuvre. Auriez-vous raison que tous les critiques et tous les professeurs de nos facultés de lettres devront se mettre à la tâche, car tous répètent que nous n'avons pas de chef-d'oeuvre?

Avant de faire la mise au point que me suggère votre lettre, je me permets de vous rappeler... ou de vous appeler... que le frère Clément Lockquell a osé ce qu'on ne s'attendait pas à ce qu'il ait écrit un roman "Les élus que vous êtes". Ce livre peut servir d'exemple à plus d'un point de vue. Maître de sa langue et de ses personnages, l'auteur a le mérite particulier qu'en aucune page il ne tente d'attirer l'attention du lecteur sur sa personne. A noter qu'il ne sacrifie pas à la mode, qu'il ne sert pas de prétexte à rébellion et ne verse pas dans le préchi-précha. Puisque nous en sommes au frère Lockquell même, je vous ferai remarquer que, malgré ses exigences, on ne le dispute pas parce que ses oeuvres — littéraires et autres — sont à la mesure de ce qu'il demande à chacun.

Et voici la mise au point qui me paraît nécessaire: la critique n'est pas un "être théorique", c'est une personne, un individu avec tout ce que cela signifie de subjectif. Habituellement ce n'est pas un écrivain bien que l'on constate que plusieurs écrivains arrivent à se transformer en critiques).

Le critique donne à ses articles l'empreinte de sa personne. Ainsi Jean Paré se révèle jeune, spontané et enthousiaste, Robert Elie présente une violence à peine contenue, René Chloigne parait très las, on le devine malade... Jean-Paul Robillard découvre une volonté de donner à nos lettres une carte d'identité, Solange Chaput-Rolland est vibrante et maternelle... Je m'excuse de ne pas poursuivre cette énumération.

Il y a, me direz-vous, des principes, des critères, une technique dans ce métier complexe.

me dans les autres. Oui, et on les aperçoit dans l'émission "Arts et Lettres", par exemple. Cependant, comme dans tous les métiers, il y a une touche individuelle et c'est dans les arts et les lettres que cette touche domine la technique.

Le critique, étant un être humain, il comme tous les lecteurs. Il est pris ou non par l'intrigue, par les personnages; il s'identifie ou se trouve sans affinités avec les héros animés par l'auteur, etc. etc. S'il est déçu par la vie, il sera outré devant les événements qui conduisent les personnages à la joie ou aux succès; s'il a été blessé à vif, un amour heureux exposé devant lui le rendra agressif... Mais s'il est chrétien? Pourra-t-il ne pas souhaiter une oeuvre chrétienne? C'est le cas du frère Clément Lockquell. Chrétien depuis trop longtemps pour qu'on le soupçonne de conformisme rétrograde, j'imagine qu'il a traversé les crises intérieures normales, naturelles à tout être humain conscient de son engagement dans la vie, et que, parvenu à maturité, il a assumé tout l'Évangile... Son souhait d'un roman chrétien, il y a droit, il a le droit de l'exprimer ouvertement et il a le droit d'être déçu devant chaque oeuvre anti-chrétienne ou non-chrétienne.

Mais qu'on reconnaisse aussi son souci d'objectivité. Devant "Doux Amer" il a avoué sa déception d'y trouver le roman de l'égoïsme, il a su dire les qualités de Claire Martin.

Quant au sentiment d'indignation qui vous est venu en pensant que "toute oeuvre future qui n'est pas chrétienne pourrait être classée comme un produit de quelqu'un qui a peur d'être dupe". Je me demande comment il vous est venu puisque vous dites n'avoir pas compris cet article.

Ce critique qui vous a dépité a choisi sa voie, s'il souhaite un chef-d'oeuvre chrétien, il n'a jamais posé en principe que seul le christianisme est capable de nourrir un chef-d'oeuvre.

Espérant que ces remarques ne vous auront pas déçu, je souhaite que votre lettre signifie que nous commençons à croire à notre vie intellectuelle, qui est aussi l'affaire de chacun.

Yolande CHENE Sillery

L'ACTUALITÉ

"Une leçon d'histoire en taxi"

Nous savons tous combien les étrangers ont la critique prompte et rigoureuse à notre égard; dès qu'ils ont mis le pied sur le sol laurentien, notre langue, nos escaliers, nos tire-bouchons, nos taudis, tout y passe.

Revenant hier de l'est vers l'ouest, et remarquant que le chauffeur du taxi parlait français avec un accent européen, j'engage la conversation: — Vous êtes au pays depuis quelque temps? — A peine six mois, Madame.

— Et comment aimez-vous le Canada? — Oh! le Canada Madame, ça peut faire, mais les Canadiens français... impossible de m'habituer à une pareille ignorance!

— C'est malheureux, mais comment avez-vous réussi à les juger en si peu de temps? — Eh bien, par exemple, hier conduisant un client vers l'est, nous passions les rues

Bossuet et Lacordaire, et je demande à mon client: "Savez-vous qui étaient ces hommes Bossuet et Lacordaire?... Mon client répondit: "Je suppose que ces hommes avaient beaucoup d'argent, c'est pour cela qu'on a donné leurs noms à des rues".

Hélas! Que répondre! Mais un moment de pause m'ayant permis de reconquérir mon sang-froid, je demande avec un certain flegme: "Dites-moi Monsieur, savez-vous où est le boulevard Henri-Bourassa?"

— Oui, j'ai justement passé là ce matin.

— Savez-vous d'après qui ce boulevard a été nommé? Savez-vous qui était Henri Bourassa?

Monsieur pourquoi on appelle aujourd'hui Nouvelle-Écosse ce qui s'appelait autrefois l'Acadie?

— Non Madame.

— Eh bien! je plains, mais j'excuse ce client qui ne connaît pas Lacordaire et qui n'a pas les "Oraison Funèbres". Mais vous Monsieur qui semblez savoir tant de choses, vous qui venez ici chercher votre pain quotidien, avant de juger vos clients, repassez donc dans quelques villes de France, et demandez au premier venu s'il sait pourquoi il y a à Montréal une rue Papineau, un parc Georges-Etienne Cartier, une rue de Lorimier, un square Youville, une rue Elgin, et quand vous reviendrez au Canada, dites-moi je vous prie si les passants des villes de France connaissent les grands hommes de mon pays.

Mais nous voici déjà arrivés. Sans rancune Monsieur! J.S.D.

Aux quatre coins du monde

ISRAËL : Lavon est démis de ses fonctions; la porte est ouverte à un nouveau cabinet Ben-Gourion

TEL AVIV. — L'ancien ministre de la défense Pinhas Lavon a été démis hier de ses importantes fonctions de secrétaire général de l'Histadrout, la grande centrale syndicale israélienne. Les observateurs considèrent cet événement comme propre à permettre la formation prochaine d'un nouveau cabinet de coalition dirigé par Ben-Gourion. Celui-ci a en effet obtenu satisfaction puisque samedi dernier, Lavon était exclu du Mapai (parti du premier ministre) où il dirigeait une active tendance minoritaire. Hier, Lavon a été expulsé de son poste de commandant de l'Histadrout par 58 à 46 avec 2 abstentions. Après le vote, Lavon a déclaré qu'il avait pour lui sa conscience, la justice, qu'il remettait sa démission sans hésitation mais avec la conviction que les éléments proprement ouvriers dans le conseil de la centrale avaient voté pour lui.

RHODESIE DU SUD : si la majorité noire veut imposer sa règle, ce sera la guerre civile, dit le premier ministre

SALISBURY. — Le premier ministre sir Edgar Whitehead a donné hier l'avertissement que toute tentative d'instaurer dans le pays "la loi de la majorité noire" signifierait "une guerre civile sanglante". Dans une allocution radiodiffusée, le chef du gouvernement s'est réjoui du compromis intervenu entre les diverses tendances au cours de la récente conférence et il a annoncé que ce compromis inspirera la rédaction d'une nouvelle constitution qui sera soumise à la ratification du pays en juin. Les nouveaux textes prévoient l'égalité de tous devant la loi, la fin de la discrimination raciale, l'extension du droit de suffrage à certaines catégories de Noirs, l'élection de 15 députés noirs sur 65 à l'Assemblée; en retour, Londres reconnaît à la Rhodésie du Sud la pleine autonomie interne. Certains partis politiques noirs s'opposent à ce compromis, d'autres l'acceptent mais uniquement comme "une étape". Mais les Blancs y voient une convention permanente d'un danger sérieux pour l'avenir.

FRANCE : il n'est pas question de renoncer aux expériences nucléaires au Sahara

PARIS. — Le gouvernement français a nié catégoriquement hier des rumeurs voulant qu'il "renonce à se livrer à d'autres expériences nucléaires au Sahara". La nouvelle avait été diffusée par l'Agence France-Presse qui l'attribuait à une "source autorisée": l'Agence disait que la décision avait été prise après que le ministre des affaires étrangères du Sénégal eut déclaré à Lagos que son gouvernement avait demandé à Paris d'abandonner les essais au Sahara. D'autres rumeurs voulaient que Paris fut à créer un nouveau centre d'essais dans l'archipel des Kerguelen, possession française inhabité dans l'Antarctique. Le cabinet du premier ministre a démenti, dans un bref communiqué, cette information en précisant que rien n'était envisagé de projets relatifs à d'autres essais nucléaires. La France a fait jusqu'ici des expériences nucléaires qui ont entraîné la prestation de plusieurs États africains dont l'un la Nigeria, a rompu ses relations diplomatiques. La création du centre d'essai des engins spatiaux à Roqane, au cœur du Sahara, a coûté à la France plus de \$5 millions.

CANADA : l'agence soviétique Tass affirme que ce pays traverse une crise économique

NEW-YORK. — L'agence de nouvelles soviétique Tass a diffusé hier un article du quotidien "Pravda" selon lequel le Canada traverserait actuellement une crise économique aggravée par la manœuvre américaine sur les ressources naturelles du pays. La "Pravda" dit notamment que les investissements de capitaux américains au Canada ont maintenant atteint \$17 milliards et que les États-Unis contrôlent environ 60% de l'industrie et des ressources naturelles du Canada. "Les propriétaires américains de l'économie canadienne ne sont pas intéressés à créer des industries manufacturières au Canada; ils leur serait nuisible que des marchés s'ouvrent pour des produits industriels canadiens". L'article ajoute que le Canada est devenu "une source de matières premières bon marché et un marché facile pour les produits industriels américains". Et de conclure que "la crise économique au Canada est aggravée par la subordination croissante de l'économie canadienne au grand capital américain".

PHILIPPINES - MALAISIE : les deux pays créent une Alliance du sud-est asiatique

KUALA LUMPUR. — Les gouvernements des Philippines et de la Malaisie ont décidé hier de créer une Alliance des pays du sud-est asiatique si le Siam veut bien se joindre à eux. Autrement, l'entreprise resterait à l'état de projet pour l'instant mais les deux gouvernements continueraient à rechercher l'adhésion d'autres États. La décision a été prise au cours de conversations entre le premier ministre de Malaisie, Abdul Rahman, et le président des Philippines, Carlos Garcia, actuellement en visite officielle en Malaisie. Les observateurs estiment que la création de cette alliance pourrait marquer la fin de l'OTASE (Organisation du traité de l'Asie du sud-est), les pays asiatiques de cette Alliance ayant manifesté leur mécontentement devant l'attitude à leur gré trop prudente de l'OTASE dans la crise laotienne. Ils auraient souhaité une intervention alors que les membres occidentaux, surtout la France et la Grande-Bretagne, étaient partisans d'une prudente expectative.

ITALIE : enquête ouverte sur les causes de l'émeute de Naples

NAPLES. — Sur ordre du ministre de l'Intérieur, la gendarmerie a ouvert une enquête sur les causes de l'émeute qui a soudainement éclaté à Naples mercredi soir et qui a pris à certains moments l'aspect d'une véritable insurrection. Les désordres ont duré plusieurs heures, la police a été débordée et ce n'est que l'intervention de la troupe qui a permis vers minuit le rétablissement de l'ordre. Au total 63 personnes ont été grièvement blessées dont 47 agents et six pompiers; 107 émeutiers ont été arrêtés. Quelques 10.000 personnes qui attendaient trams et autobus pour regagner leur domicile en banlieue, furieuses devant la paralysie du transport provoquée par une grève soudaine des employés (à cause du congédiement de 16 des leurs), ont déclenché l'émeute. Ce fut un déchaînement de violence: trams et autobus incendiés, vitrines de magasins brisées, enseignes arrachées, etc., dans le centre de la grande ville. On estime les dégâts matériels à près d'un million de dollars. Les autorités croient que des agitateurs ont été à l'origine de l'émeute.

GRANDE-BRETAGNE : la Chambre des communes est le théâtre d'un violent débat sur le coût de la sécurité sociale

LONDRES. — La Chambre des communes britannique a été dans la nuit de mercredi à jeudi le théâtre de son plus violent débat depuis la crise de Suez. Le président a suspendu la séance dans le tumulte au plus fort de ce débat qui portait sur une proposition gouvernementale d'accroissement des cotisations des employeurs et des travailleurs pour le financement du système national de santé. L'opposition travailliste qui a été si souvent divisée depuis un an notamment sur les problèmes de défense et de politique étrangère, s'est retrouvée unie et agressive cette fois. Le ministre de la santé a soutenu qu'une hausse des cotisations hebdomadaires est indispensable pour assurer le maintien du vaste système de sécurité sociale, cependant que les travaillistes nient la nécessité d'une telle hausse et la dénoncent comme une manœuvre honteuse et une trahison des masses. L'opposition et le vice-président de la Chambre — accusé de partialité — ont échangé des invectives et il n'est pas impossible que le vice-président soit amené à remettre sa démission.

FRANCE : bilan très favorable du commerce extérieur en 1960

PARIS. — La France a exporté en 1960 pour 33,92 milliards de nouveaux francs (environ \$6.618.000.000) et a importé pour 31,03 milliards de NF (environ \$6.200.000.000); la balance commerciale présente donc un solde positif de près de \$2,92 milliards. Le taux de couverture des importations par les exportations atteint 109%, ce qui ne s'était pas vu depuis l'avant-guerre. Dans l'ensemble du commerce extérieur, les exportations vers la zone franc entrent pour 10 milliards de francs et les importations pour 7,03 milliards. Depuis 1958, la situation du commerce extérieur s'est constamment améliorée au point que le déficit habituel depuis 1946 s'est d'abord réduit puis vient de se transformer en un surplus. L'Allemagne occidentale vient en tête comme fournisseur et comme client de la France; les autres principaux clients sont l'Union économique belgo-luxembourgeoise, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Italie, la Suisse, etc.

E.-Unis: aggravation constante du chômage

WASHINGTON. — Le président Kennedy, après avoir pris connaissance de la statistique indiquant une constante aggravation du chômage dans les grandes villes américaines, a ordonné aux inspecteurs du gouvernement d'examiner les conditions prévalant dans les régions les plus éprouvées du pays. Jamais depuis 20 ans, la situation du chômage n'a été aussi grave, déclare-t-on dans les milieux officiels.

Le ministre du travail a ajouté 48 régions sur la liste des centres où l'exces de main-d'œuvre se fait sentir plus durement, c'est-à-dire où les travailleurs sans emploi représentent plus de six pour cent de la main-d'œuvre active. Au total, 76 des 150 grands centres ont été portés sur la liste d'urgence. M. Kennedy a chargé le secrétaire du travail, M. Arthur Goldberg, de se rendre personnellement dans chacune de ces régions afin de se rendre compte de la situation.

M. Goldberg visitera, à compter d'aujourd'hui, les villes de Chicago, de Gary et de South Bend, dans l'Indiana; Lansing au Michigan; Detroit et Columbus, dans l'Ohio, samedi; et Pittsburgh dimanche. Plusieurs grandes villes sont inscrites sur la liste des centres les plus éprouvés par le chômage: Philadelphie, Cleveland, Baltimore, Los Angeles, Kansas City et St-Louis. A New-York et à Chicago, la situation est stationnaire depuis deux mois, c'est-à-dire que les pourcentages de chômage varient de 3 à 6 pour cent.

Les données que M. Goldberg va recueillir au cours de sa tournée apporteront à la Maison Blanche les précisions indispensables pour justifier les mesures législatives d'urgence dont le Congrès sera bientôt saisi.

Les chiffres les plus récents indiquent que le nombre total des chômeurs s'élevait à 5.385.000 en janvier, dont 1.339.000 sont inoccupés depuis plus de 15 semaines.

qu'entraîne quelque fois la maladie. M. Kennedy a également demandé une augmentation de crédits dans les domaines suivants:

ASSURANCE - VIEILLESSE

Le président Kennedy a du reste prié le Congrès d'approuver le programme d'assurance-santé proposé à l'intention de 14.200.000 Américains âgés de 65 ans ou plus. La mise en application du programme se traduira par une augmentation des impôts versés aux fonds de la sécurité sociale. Dans son message aux membres du Congrès, le président a traité des "dures conséquences" et des coûts onéreux

Portugal: après avoir publié leur déclaration.

La presse attaque avec violence les chefs de l'opposition - Appel lancé pour l'unité nationale

LISBONNE. — La plupart des quotidiens portugais ont dénoncé hier une déclaration d'un groupe de chefs de l'opposition dont ils avaient publié le texte, la veille. Ils ont tiré à boulets rouges dans leurs éditoriaux sur les auteurs de ce manifeste les accusant de mettre en péril l'unité nationale et le prestige du pays.

Mercredi, les habitants de Lisbonne et d'autres grandes villes ont lu avec surprise dans leurs quotidiens la déclaration des chefs de l'opposition; depuis plusieurs années, la presse n'avait pas fait le moindre écho aux paroles ou aux manifestations des éléments qui s'opposent au régime du premier ministre Salazar.

Les trois auteurs du communiqué affirmaient que plusieurs des libertés fondamentales garanties par la constitution étaient devenues lettre morte sous le régime Salazar et réclamaient la démission de celui-ci.

RISQUE DE CRISE DANS LES RAPPORTS E.-U. - ALLEMAGNE

Washington rejette l'offre de Bonn comme insuffisante et veut la réouverture des négociations

WASHINGTON. — Il est possible qu'une crise éclate prochainement dans les relations germano-américaines, crise qui ne manquerait pas d'avoir des répercussions sur l'ensemble de l'Alliance Atlantique. La cause de cette crise serait le rejet par le gouvernement américain du projet allemand "d'aide aux États-Unis", c'est-à-dire des mesures prises par Bonn pour contribuer à alléger le déficit de la balance des paiements américains.

En présentant leur plan le 2 février, les autorités allemandes disaient que c'était là leur dernière offre, qu'il s'agissait d'un ensemble de propositions "impressionnantes et généreuses". Mais la Maison Blanche a dès mercredi marqué son mécontentement et la déception devant ce projet et le président Kennedy, au cours de sa conférence de presse de mercredi, n'a pas caché que pour lui, ce plan n'était ni "généreux" ni "impressionnant". L'offre allemande porte sur une somme globale d'environ \$1 milliard qui serait versée en 1961 aux États-Unis.

Le président a dit que les propositions allemandes ne correspondent pas à l'ampleur du problème et qu'il espère qu'il sera possible de rouvrir les discussions étant donné que la question de la contribution de l'Allemagne à la défense commune et à l'aide aux pays sous-développés "revêt une grande importance". Le président américain a laissé entendre que les discussions devraient reprendre à Washington.

Cinq présumés espions envoyés à leur procès

LONDRES. — Trois hommes et deux femmes, accusés d'avoir livré des secrets navals de la plus haute importance à la Russie, ont été envoyés à leur procès et ils sont détenus en prison.

Hier un témoin, le capitaine George Symonds, directeur de la section des armes sous-marines à la station navale de recherches, de Portland, a déclaré sur un accusé lors de son arrestation représenté des pages d'un livre secret relatant les détails du programme de construction d'un sous-marin atomique. Ces photos, a-t-il dit, seraient d'une grande valeur pour une puissance ennemie.

LA REINE... des voitures européennes

- La plus gracieuse version de la sedan classique
- La "vedette" des voitures importées
- La voiture familiale par excellence

la PEUGEOT

Venez la voir
Venez la conduire

UN SEUL ESSAI
VOUS CONVAINCRA

7 vendeurs compétents à votre disposition

Votre dépositaire officiel de confiance
Le plus gros garage de PEUGEOT au Canada

1475 JEAN-TALON E. RA. 9-1807

4184 ST-ANDRE LA. 2-3105

Moscou dément la rumeur selon laquelle un humain se trouve à bord du sputnik

LONDRES. — Un savant soviétique a nié fermement, hier, la rumeur qui veut qu'un homme soit à bord du satellite artificiel Titan, le plus gros engin placé en orbite.

Le professeur Leonid I. Sedov a insisté, dans une déclaration faite à la Pravda, qu'il n'y avait non plus aucun animal dans le sputnik de 7 tonnes.

Laos: retour au neutralisme?

VIENTIANE. — Sous la pression de ses alliés occidentaux, le gouvernement du Laos a décidé d'examiner prochainement la possibilité de susciter un cabinet de coalition comprenant des représentants de toutes les tendances et même éventuellement de l'extrême-gauche.

Le roi Savang Vathana présidera une séance spéciale du cabinet à ce sujet. On y étudiera notamment la possibilité d'inclure dans un éventuel gouvernement de large union nationale des représentants du Pathet lao, pro-communiste.

Le professeur Leonid I. Sedov a insisté, dans une déclaration faite à la Pravda, qu'il n'y avait non plus aucun animal dans le sputnik de 7 tonnes.

Le Dr Sedov est président de la commission astronomique de l'Académie soviétique des sciences.

AVIS DE DECES

LEFEBVRE. — A Montréal, le 8 février 1961, à l'âge de 59 ans, est décédé, M. Horace Lefebvre, pharmacien, époux de Simone Durocher, père de Micheline, Bernard, Jacqueline et Jean-Pierre. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funéraire partira de sa résidence, no 4374 rue Western, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount, où le service sera célébré à 9h. Et de là au cimetière de La-Plaine, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Merchant: les frictions sont inévitables...

WASHINGTON. — M. Livingston Merchant, nommé par le président Kennedy pour un second terme comme ambassadeur des États-Unis au Canada, dit que les problèmes de frontière entre les deux pays sont "inévitables".

Tél. CR. 7-5700

MAGNUS POIRIER

Entrepreneur
Expert
Embumeur
Pompes
Funèbres
6603, rue
St-Laurent

SHEARER LUMBER CO. LTD.

30 BOUL. STINSON MTL.
(angle côte-de-Liesse)

VOUS OFFRE PLUS DE 50 MODELES DE PORTES EXTERIEURES UNIK DE MARQUE GARANTIE

LIVRAISON RAPIDE

RI. 8-6161

Georges Godin

Successeur d'Arthur Landry Enrg.
DIRECTEUR DE FUNERAILLES
SALONS MORTUAIRES MODERNES
SERVICE D'AMBULANCE

Salons - Bureau:
518 RACHEL EST 528 RACHEL EST
LAFontaine 4-3571

CRÉDIT M.-G. INC.

33 Saint-Jacques ouest — Victor 2-1039

LE SOIR, ROLAND DUPUY, directeur général
RI. 4-3864

Prêts 2ième hypothèque; achat balances prix de vente; prêts pour amélioration d'habitation.
Montréal et environs

Pour ce couple à la recherche d'horizons nouveaux et qui apprécie l'avantage d'un réseau mondial reliant 108 villes dans 74 pays et 6 continents, qui sait l'importance de réservations et de correspondances sûres et promptes, qui exige en classe économique comme en première un service impeccable et personnel, à bord comme au sol, le choix tout indiqué c'est...

KLM... à travers le monde

Consultez votre agence de voyages ou téléphonez à
KLM Royal Dutch Airlines,
Edifice de l'Aviation Internationale
1080, rue Université UN 1-3411

A la Galerie Libre

Oeuvres graphiques et sculptures

Par Yves Lasnier

La Galerie Libre, au 2100 Crescent, présente jusqu'à demain un groupe de jeunes: Luba Genush, David Silveberg, Edna Tedeschi, Jacques Chapdelaine, Maya Lightbody, Mary Bruce.

Dans l'ensemble les oeuvres graphiques se ressentent toutes d'un même mal: le déjà vu. Et revu. Ce sont exercices sages sur thèmes gentils.

Exception faite cependant en faveur de Silveberg: celui-ci rejoint dans ses lithos un climat mi-réel, mi-réal, qu'une critique indolente situerait à l'orée du poétique.

Jacques Chapdelaine par cinq sculptures sur bois de belle taille et quelques bijoux, par la beauté inhérente aux matériaux employés, rehausse cette exposition, qui sans lui, ne se justifierait pas.

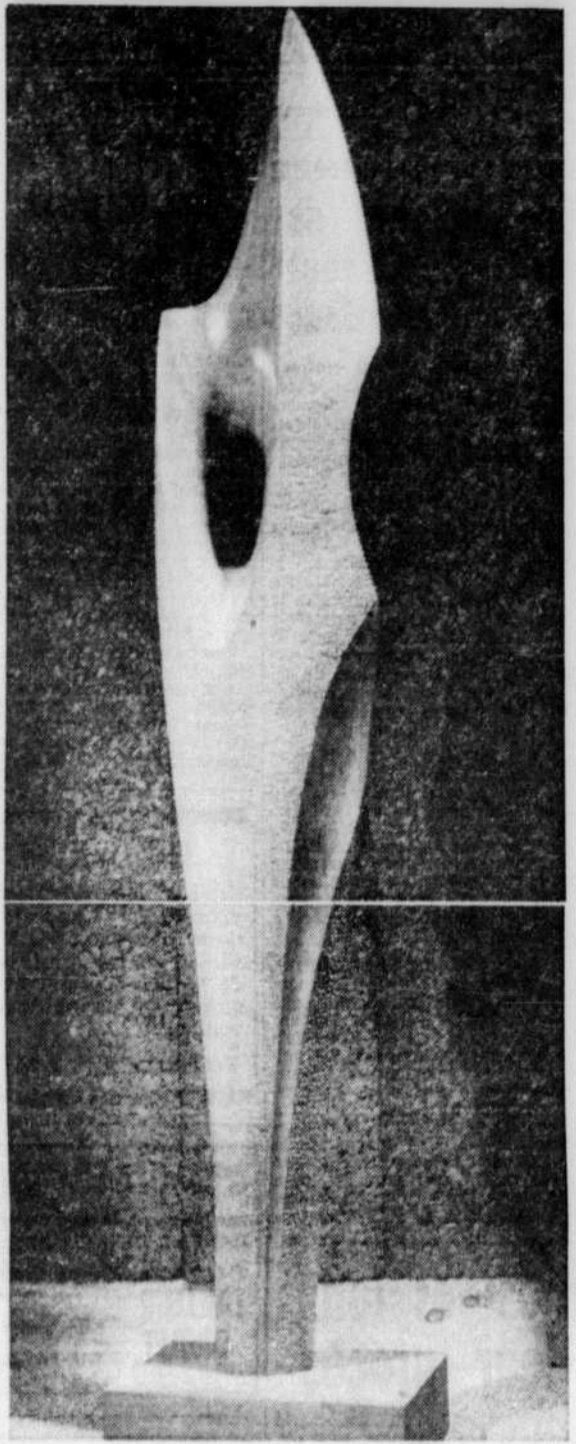
Il y a un peu de tout: une tête de femme où l'utilisation du grain et des nervures naturelles de la matière est très poussée, puis, des pièces plus abstraites, comme cet ovale à deux anses teinté presque jaune, en érable rigueur: "Haliotide". On peut reprocher, me semble-t-il, à cette pièce d'être molle de ligne, de manquer de surprises... Déjà plus ferme de dessin, une "ondine" en acacia resté de la Côte d'Ivoire, nous révèle un sculpteur en possession de ses moyens; plus d'un collectionneur, certes, s'enorgueillira de posséder un objet de si belle venue. Mais, pour

nous, la pièce de résistance est ce "Poisson de Lune", également en acajou, taillé en arêtes verticales ou s'oppose le poli de certaines surfaces à la rythmique d'autres zones comme taillées en écailles. De six pieds environ, "Poisson de Lune", par son traitement, par la franchise de sa taille, nous rappelle la beauté, la rigueur des silex et des grattoirs que façonnait amoureux l'homme préhistorique.

Né à Montréal en 32, Jacques Chapdelaine étudie à l'École

de Meuble avec Louis Archambault, entre autres. Vit pendant trois ans à Percé, où il tient boutique de bijoux etc. Puis voyage en Indes et se fixe pendant un an, à Pondichéry, chez les disciples du philosophe contemporain Sri Aurobindo. Dans cette communauté il organise des cours de modelage, de dessin et s'enrichit au contact d'une spiritualité nouvelle.

Nous prévoyons que bientôt Chapdelaine augmentera le trop petit nombre de nos sculpteurs de qualité.



Matinée symphonique pour la jeunesse

A la prochaine matinée pour la jeunesse de l'Orchestre symphonique de Montréal, au Plateau, demain, à 2h. 30 p.m. précises, Wilfrid Pelletier continuera son exposé de "L'évolution de l'expression musicale". Il parlera de la symphonie au 19ème et au 20ème siècles. Pour illustrer ses propos, l'orchestre jouera sous sa direction des extraits de la symphonie No 6, la Pastorale, de Beethoven; de la symphonie no 6, "Patétique" de Tchaikowsky et de la symphonie no 3, "Liturgique" de Honegger.

Programmes de radio

- 12.58—Signal-sonnerie
- 1.00—Radio-Journal
- 1.15—Heure du dessert
- 1.15—Coequilicot
- 1.45—Arc-en-ciel
- 2.00—Chiefs d'oeuvre de la musique
- 2.00—CKCH présente
- 3.30—A votre choix
- 4.00—Radio-Journal
- 4.45—Une demi-heure avec...
- 5.30—Artistes musicaux
- 6.00—Météo-magazine
- 6.35—Sur nos ondes
- 6.50—Radio-Journal
- 7.00—Revue de l'actualité
- 7.00—Le sport ce soir
- 7.00—Présence missionnaire
- 7.00—Psychologie de la vie quotidienne
- 7.15—Le tour de chant de...
- 7.30—Place publique
- 8.00—Festivals européens
- 10.00—Radio-Journal
- 10.15—Commentaires
- 10.30—Revue des arts et des lettres
- 10.55—Nouvelles sportives
- 11.00—Les plus beaux disques
- 11.55—Radio-Journal
- 12.00—Concert
- 12.15—Radio-Journal
- 1.00—FIN DES EMISSIONS

ICE SHIPSTADS & JOHNSON FOLLIES

CE SOIR à 8 h. 30 et à 9 h. samedi soir



Ne manquez pas ce somptueux spectacle de 25e Anniversaire

MATINEES SAMEDI et DIMANCHE à 1 h. 30 et à 5 h. 30

3 REPRESENTATIONS à 1 h. 30 - 5 h. 30 - 9 h.

Amenez les enfants ils en raffolent!

CE SOIR à 8 h. 30

Billets: 1.50, 2.00, 2.50, 3.00, 3.50, 4.00. Il en reste à tous les prix au

FORUM Dernière représentation dimanche, à 5 h. 30

LE SEUL THEATRE CINERAMA AU CANADA

Ce soir à 8.40

CINERAMA HOLIDAY

TECHNICOLOR * CINERAMASOUND

IMPERIAL 1430 BUELV. AV. 83102

TOUS LES SIÈGES SONT RÉSERVÉS

CONSERVEZ VOS BILLETS POUR DIMANCHE

RESERVATIONS AVENUE 8-3402

LA VARIÉTÉ... CHARME DE L'AMOUR.

CARY GRANT
DEBORAH KERR
ROBERT MITCHUM
JEAN SIMMONS

"THE GRASS IS GREENER"

TECHNICOLOR * TECHNISOUND

STATIONNEMENT Garage Peel-Windsor à partir de 6 h. p.m.

LOEW'S RETENU A L'AFFICHE

VOUS CONNAITREZ JULIE, UNE FEMME EXTRAORDINAIRE

M.G.M. présente

GINA LOLLORIGIDA
ANTHONY FRANCIOSA
ERNEST BORGNINE
et LUANA PATTON

"GO WALK IN THE WORLD"

Comédienne sur MFRISCOLO

STATIONNEMENT Garage Peel-Windsor à partir de 6 h. p.m.

PALACÉ L'AFFICHE

Basil Schapiro présente

UNE REVUE INTIME

UPSTAIRS IN D

Lundi, Mardi: 9 h. p.m.
Mercredi, Jeudi, vendredi, samedi: 9 h. et 11 p.m.

Artiste invité: Gaétane Létourneau

DESJARDINS
1175 rue MacKay

Reservations: UN. 6-9741

Evolution des Grands Ballets Canadiens

Le comédien Uriel Luitz, publiciste des Grands Ballets canadiens, prononcera hier une conférence sur la danse au club Richelieu de Verdun. Voici des extraits de sa causerie qui portait surtout sur la compagnie qui va présenter plusieurs spectacles la semaine prochaine au Her Majesty's.

Avant de vous parler du ballet, et des grands ballets canadiens en particulier, permettez-moi de vous dire quelques mots de la danse et du grand rôle qu'elle a toujours joué comme moyen d'expression humaine, riche et profonde, dans tous les temps et même chez l'homme primitif. On sait, par des dessins trouvés sur les murs des cavernes, que l'homme a toujours été fasciné par les mouvements de la nature, comme par exemple, le vent, l'eau et le changement perpétuel des quatre saisons. Les premières danses étaient donc toujours rituelles. Le prêtre guérisseur de chaque tribu en était, si l'on peut dire, le premier chorégraphe car c'est lui seul qui par sa danse, savait guérir les malades et invoquer les dieux. Les historiens de la danse et de la

musique s'entendent sur le fait que ces guérisseurs s'inspiraient du rythme du battement du coeur du malade pour l'accompagner de leurs danses. C'est Catherine de Médicis, femme de Henri II de France qui importa d'Italie ces divertissements dansés à la cour de France. C'est ainsi que Louis XIV, le Roi Soleil, fit composer une centaine d'oeuvres de ballet dans lesquelles il dansait lui-même. C'est aussi grâce à son grand intérêt au ballet que fut créée la première académie de la danse. Cette académie dota la France de grands artistes qui voyageront à travers l'Europe et jusqu'en Russie où le ballet prit des racines profondes, pour devenir ce que nous connaissons aujourd'hui sous le titre de Ballets Russes.

Au XXe siècle, cette nouvelle tradition revint en France

grâce à Serge de Diaghilev — un impresario de génie. Il sut influencer par ses spectacles merveilleux non seulement le monde de la danse mais encore les arts en général. Cette influence donna au ballet un essor colossal. La France revint une véritable renaissance du ballet. L'Angleterre et les Etats-Unis virent naître des troupes de ballet d'importance nationale.

Grâce à la télévision

Au Canada, la première troupe à être fondée fut le Ballet Royal de Winnipeg, il y a vingt ans, puis vint le Ballet National du Canada fondé il y a dix ans. C'est grâce à la télévision que furent fondés par madame Ludmilla Chiriaeff, Les Grands Ballets Canadiens. Il n'y avait pas alors à Montréal de scène ou de salle propices à une troupe de ballet à ses débuts. Le ballet toutefois put profiter du développement énorme de la télévision et être amené dans l'intimité des foyers, en y vainquant les préjugés qui pouvaient exister.

Les Grands ballets canadiens ont pu grandir et faire leurs preuves avant d'affronter le public dans les salles de théâtre. Leur premier spectacle sur scène fut donné pendant la saison 1955-56 au chalet de la Montagne. Cette réussite a permis la première tournée dans la province de Québec et leur spectacle particulièrement applaudi, "Les Noces" de Stravinsky, dans le cadre des Festivals de Montréal en cette même année.

Madame Chiriaeff avait donné à sa troupe un répertoire varié qui comprenait non seulement le ballet classique et académique mais encore des danses adaptées à des thèmes folkloriques canadiens et au style de la Comédie de l'Art.

Depuis lors, la compagnie a grandi, elle a ajouté trente oeuvres à son répertoire et fait des tournées toujours plus étendues et lointaines au Canada et aux Etats-Unis. A citer, la tournée

de 1959 qui amena la compagnie jusqu'à Terre-Neuve et à Sept-Îles qui n'avaient jamais encore reçu de compagnies de ballet dans sa ville, et les deux séries de spectacles à Jacob's Pillow, centre de la danse de renommée mondiale. Ceci prouve que la compagnie a non seulement un style et un caractère personnels mais qu'elle est acceptée comme une troupe de ballet professionnel de qualité.

Il est à remarquer que la compagnie se donne pour but d'être canadienne d'expression française et elle s'entoure de compositeurs, de poètes, de décorateurs, de costumiers, de chorégraphes et enfin de danseurs canadiens.

La première danseuse de la compagnie Margarete Meyer est une belle acquisition pour les Grands Ballets Canadiens, ce qui prouve en même temps que Montréal possède des talents qui autrefois ne pouvaient vivre ni se développer qu'en s'expatriant.

Eric Hyrst est un danseur dont la réputation était établie dans le monde de la danse. Il se joignit à la compagnie à titre de premier danseur, chorégraphe et conseiller artistique de Madame Chiriaeff. Il a beaucoup aidé l'épanouissement de la troupe par ses apports artistiques.

Photos sur Montréal

Un ensemble de photographes de 31, Michel Rénier sur Montréal sera montré à l'école des Beaux-Arts de Montréal, jusqu'au 18 février.

Ce jeune photographe a saisi les divers aspects de la grande ville et de ses habitants. Ses photos sont parfois inattendues mais toujours véridiques, et la présence humaine en fait le charme.

M. Rénier, qui est né en France, nous parle de Montréal en ami lucide. Son expérience du cinéma semble lui donner un sens exceptionnel du mouvement.

Horaire des cinémas

- ALOUETTE: SPARTACUS — 1.30 - 8.40
- BIGUE: Soupe au lait — 12.30 - 2.45 - 6.40 - 9.55. La d'Arrive qu'au vivants — 1.57 - 3.12 - 8.27
- CENTRE D'ART DE L'ELYSEE: Rashomon, à propos d'architecture, de jeux et de musique: tous les jours: 8 h. et 9 h.; le dimanche: 10 h. et 11 h.
- CHAMPLAIN ET CRIMAZIE: Mirages de la vie — 11.45 - 3.10 - 6.45 - 10.17 — Asaphus — 1.45 - 5.10 - 8.35
- CANADIEN ET PLAZA: Les fiancés de la mort — 1.49 - 5.00 - 8.20 - La danseuse et le Bon Dieu — 12.30 - 2.30 - 6.40 - 10.00
- CAPITOL: Village of the Damned: 10.50 - 1.05 - 3.15 - 5.30 - 7.40 - 9.55
- IMPERIAL: Cinéma Holiday — ou (autre) au choix: 8.45 - 10.40 le dimanche à 10.30 et en matinée les mercredis, samedis et dimanches à 2h.
- LOEW'S: The Grass is Greener — 12.25 - 12.40 - 2.55 - 5.10 - 7.25 - 9.40
- ORPHEUS: D'unis la passionnée: 12.50 - 2.55 - 6.35 - 9.50
- PARIS: C'est l'amour: 10.30 - 1.35 - 3.40 - 6.15
- PALACE: Go Naked in the World: 10.25 - 12.35 - 2.50 - 5.10 - 7.25 - 9.40
- PRINCESS: Come Dance With Me: 11.00 - 3.05 - 6.30 - 9.40
- THEATRE D'ART DE L'ELYSEE: 10.25 - 1.30 - 3.40 - 6.05
- ST-DENIS: Ca d'arrive qu'au St-Denis — 12.30 - 2.45 - 6.40 - 9.55
- Soupe au lait — 1.58 - 5.13 - 8.28

LUTTE

CE SOIR

SUR LE CANAL 2

11 h. 30 P.M.

EDDY QUINN, promoteur

DERNIER JOUR AU

CENTRE D'ART DE L'ELYSEE

35 ouest MILTON

RASHOMON

VI. 2-6053

TÉLÉVISION

VENDREDI 10 FEVRIER		16 FEVRIER	
8.30—Jeunes visages	7.50—Seven-O-One	10.45—Abal de rigueur	11.00—Téléjournal
9.00—Cinéma international "L'implacable ennemi"	7.55—Waltz Ears	11.00—Nouvelles sportives	11.30—Commentaire "Le Baron fantôme"
10.45—Abal de rigueur	8.00—Country Hoedown	11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
1.00—Musique	8.30—Perry Mason	11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
1.35—Téléjournal	9.30—Dancer Man	11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
2.00—Long métrage "Le Baron fantôme"	10.30—Mars Gun Will Travel	11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
3.30—Bonjour madame	11.00—Pater Gunn	11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
4.00—Bobine	11.15—Viepoint	11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
4.30—Le bolle à surprise	11.20—Final Edition	11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
5.00—Sir Lancelot	11.30—Jeunesse	11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
5.30—Au bout du monde	12.00—Friday Premieres "Tonner"	11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
6.00—Edition métropolitaine		11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
6.15—Nouvelles sportives		11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
6.45—Ce soir		11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
6.50—Histoire à suivre "Mademoiselle Mozart"		11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
7.00—Carrefour		11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
7.30—Cinémafeuilleton "La demoiselle et son revenant"		11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
7.45—Sur elle		11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"
8.00—Sur demande		11.30—Cinéma "San Antonio"	11.30—Cinéma "San Antonio"

Le maire de Montréal

et

Le Centre Sir Georges-Etienne Cartier

invitent

tous ceux qui ont souscrit si généreusement et tous ceux qui ont maintenant l'intention de souscrire en faveur de la salle de concert de la Place des Arts, à assister à la cérémonie de la levée de la première pelletée de terre, à l'angle des rues Jeanne-Mance et Sainte-Catherine à quatre heures de l'après-midi, samedi le 11 février 1961.

AVEZ-VOUS JAMAIS EU RENDEZ-VOUS AVEC 'HURRICANE SUSIE'?

Prenez rendez-vous pour essayer les délicies des îles d'Asie du Sud au restaurant le plus nouveau et le plus grand de Montréal. Ouvert pour le lunch aussi!

SHERATON LIMITED'S **KON-TIKI** RESTAURANT POLYNÉSIE

Midi jusqu'à l'heure de la fermeture

HÔTEL SHERATON-MT. ROYAL Stationnement gratuit après 4h. p.m.

TOUS LES SOIRS à la BOÎTE de la BELLE ÉPOQUE à l'affiche

"DE 1900 AUX ANNEES FOLLES"

mettant en vedette **MONIQUE LEYRAC JEAN DALMAIN et PIERRE THERIAULT**

Direction musicale: WALTER EIGER

SPECTACLE DE DIX HEURES À LA FERMETURE

St-Jacques

LA DANSEUSE ET LE BON DIEU

LE FILM QUI FERA SENSATION EN 1961 - EN GRANDE PRÉMIÈRE MONDIALE FRANÇAISE

LES FIANCÉS de la MORT

Canadien PLAZA

Le Rideau Vert

Dernière semaine

CE SOIR, 8 h. 30

Olivette Thibault
André Fouché

LORSQUE L'ENFANT PARAIT

Comédie de A. ROUSSIN

Mercredi, 15 février

LES CHOUTES

AU STELLA

4664 Saint-Denis - VI. 4-1793

DERNIERES REPRESENTATIONS

CE SOIR 9 h.

Samedi: 2 spectacles à 7h. et à 10h. du soir
Dimanche: à 7h.30

LA BONNE ANNA

L'excellente comédie de M. CAMOLETTI

THEATRE ANJOU
1204 DRUMMOND

Reservations: UN. 1-7495 - 94

THEATRE ST-DENIS

COMÉDIE FRANÇAISE

PROGRAMME:

Ce soir, demain matin, dim. soir, 10, 11 et 12 février: L'IMPROMPTU DE VERSAILLES, comédie en un acte de Molière, et LES FOURBERIES DE SCAPIN, comédie en trois actes de Molière, sam. soir, dim. (mat.), jeu. soir, 11, 12 et 14 février: TARTUFFE, comédie en cinq actes de Molière, Mar. et merc. soir, 14 et 15 février: PRÉLUDE POÉTIQUE, FEU LA VIERGE DE MADAME, pièce en un acte de Georges Feydeau, et POIL DE CAROTTE, pièce en un acte de Jules Renard, vend. soir et sam. (mat.), 17 et 18 février: BRITANNICUS, tragédie en cinq actes de Racine, sam. soir, 18 février: LE DIVOU, comédie en trois actes de Georges Feydeau.

BILLETS EN VENTE au Théâtre St-Denis: Canadian Concerts & Arts, 102 Sherbrooke, ou au St-Jacques Inc., 500 St-Catherine est et 2140 de la Montagne, Salon de l'Horlogerie, 424 St-Denis et à 318 ouest, Henri-Bourassa.

A LA CHAÎNE fm DE RADIO-CANADA

CE SOIR

9 h. 00 — L'ORCHESTRE DE RADIO-CANADA, direction de Heinz Unger et Anton Kuerti, pianiste, Le Siercio Capriccioso, opus 44, de Dvorak et le Concerto no 1 en ré mineur pour piano et orchestre, de Brahms.

10 h. 00 — LES JEUNESSES MUSICALES, Norbert Dufourcq nous parle de la musique pour Clavier et Violoncelle avec des oeuvres de Beethoven.

CBM-FM — 100.7 Mc — MONTREAL

Une expérience nouvelle en TV française pour dix spectateurs sur dix

CANAL

10

DIMANCHE LE

19

FÉVRIER

* Et, en avant-première, des chefs-d'oeuvre du cinéma européen, tous les soirs, à 8h.30, du 13 au 18 février, au CANAL 10!

CFTM

TV-10

Le président de la Great West Life Assurance et la médecine d'Etat

POTINS FINANCIERS

Les valeurs industrielles re-tiennent l'attention hier sur la Bourse de Londres. A Wall Street et sur nos Bourses de Montréal et de Toronto, l'allure paraissait mixte.

Comme les stocks américains ont gagné les 2-3 du terrain perdu en 1960, ils sont donc très vulnérables, d'autant plus que l'on s'attend à un relèvement des affaires seulement durant le second semestre de 1961. Rien donc d'étonnant que la moyenne des industriels de DJ ait réagi, hier, de 3,73 points. Quoiqu'il en soit, Shearson, Hammill & Co laisse entendre que le marché américain traverse actuellement une période de consolidation et qu'il ne faudrait pas s'attendre à autre chose qu'à certain ajustement de la liste mobilière.

On trouvera ailleurs dans ce journal maints détails au sujet de la faillite d'une cie d'assurances générales.

M. Ralph C. Tees président de la Guardian Trust Co de Montréal vient d'être élu à la tête de Cockshutt Farm Equipment Ltd., de Bradford.

Les actions "A" de la Compagnie de Papier Roland ont monté de 4 3/4 pts hier à 56, à cause, évidemment, du fractionnement dont il a été question récemment.

W. C. Piffard & Co effectue une offre secondaire de 9,500 actions de Noranda Mines, à \$40 1/4.

A l'avenir, les obligations municipales et scolaires de la province de Québec ne pourront plus être rachetées par anticipation avant leur date d'échéance.

Trans Mountain Oil Pipe Line Co. a eu un revenu net de \$3,448,000 en 1960, contre \$1,632,323 antérieurement.

Foreign Power Securities Corporation affiche un revenu net de \$89,713 pour l'exercice clos le 31 octobre 1960 vs \$69,726 précédemment.

COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Dominion Securities Corp. et Graham, Armstrong Securities Ltd. ont obtenu l'émission de \$527,000 de Saint-Georges

La ville de St-Georges, comté de Beauce, a vendu ces jours-ci, \$527,000 d'obligations en série. La meilleure des 7 soumissions reçues provenait d'un syndicat formé de Dominion Securities Corp. Ltd., et Graham, Armstrong, Securities Ltd., qui a payé 95,584 pour \$527,000 de titres à 5 1/2% 1962-81. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 6,048%. Datées du 1er janvier 1961, les nouvelles obligations échouent en série du 1er janvier 1962 au 1er janvier 1981 inclusivement. Elles peuvent être rachetées par anticipation, au pair, après le 1er janvier 1971. Autorisé par les règlements nos 104 et 106, l'emprunt est contracté pour des travaux d'aqueduc. L'évaluation impossible de la ville, pour 1961, s'élève à \$8,476,975, y compris \$1,693,300 pour les compagnies. Le 31 décembre 1959, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$408,606.39.

Argus accepte l'offre de la Dominion Tar pour son 1,000,000 d'actions de la St. Lawrence Co.

M. Maxwell C. S. Meighan, O.B.E., vient d'être élu membre du conseil d'administration d'Argus Corporation. Il est, en outre, administrateur de Can. Gen. Investment Fund, Can. Gen. Investment Trust, Huron & Erie Mortgage Corp., Canada Trust Co., Great Lakes Paper Co., etc. Nous apprenons aussi que les administrateurs d'Argus Corporation ont approuvé l'acceptation de l'offre de la Dominion Tar & Chemical faite par cette dernière à la société et aux détenteurs d'actions ordinaires de la St. Lawrence Corporation. Cette offre consiste dans l'échange de 11 actions ordinaires de la Dominion Tar & Chemical pour chaque 8 actions ordinaires de la St. Lawrence Corporation. Comme Argus Corporation détient 1,000,000 d'actions de cette dernière entreprise, soit 22% du total de ses actions ordinaires en cours, l'acceptation de l'offre de la Dominion Tar & Chemical par Argus signifierait donc que cette dernière institution se trouverait à détenir un total de 2,475,000 actions de la St. Lawrence. Dans de telles circonstances, c'est à se demander si le contrôle de la St. Lawrence Corporation ne passera pas, avant longtemps, pour de bon, aux mains de la Dominion Tar & Chemical.

La Shawinigan W & P Co. a gagné \$1.55 l'action ordinaire en 1960 vs \$1.45 en 1959

Les résultats de l'exercice 1960, figurant à l'état consolidé publié aujourd'hui par les compagnies Shawinigan Water and Power, St. Maurice Power Corporation et Southern Canada Power Company, Limited, se traduisent par un bénéfice net de \$1.55 l'action ordinaire, déduction faite des dividendes d'actions privilégiées et ordinaires classe "A". Ce bénéfice se compare à celui de \$1.45 l'action enregistré en 1959. Ces résultats, avec chiffres de comparaison de 1959, ont été communiqués aux actionnaires en même temps que la convocation à l'assemblée annuelle, qui se tiendra au siège social de Montréal le 22 mars. Les ventes d'électricité marquent une avance de 7.4 pour cent qui les porte à \$81,542,566; les revenus d'exploitation, également en augmentation augmentent de 9.1 pour cent et atteignent \$64,465,780. Cette augmentation est surtout attribuable aux achats supplémentaires d'énergie, en particulier aux achats d'énergie de la Bernis prévus par contrat avec l'Hydro-Québec. Les dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration, l'amortissement et les impôts sont également en augmentation. Le bénéfice d'exploitation s'est accru de 1.6 pour cent et s'établit à \$18,276,001 et le bénéfice net, en progrès de 6.1 pour cent, s'élève à \$13,985,067.

Les impôts ne doivent pas entraver le retour à la prospérité dans notre pays

Adressant la parole, hier midi, devant les représentants de l'industrie textile, réunis pour la tenue de la conférence canadienne du textile, M. Eric W. Kierans, président des Bourses de Montréal et Canadienne, fit remarquer, à ses auditeurs, que "le moment est venu où l'on doit considérer les répercussions des impôts sur le coût de revient et sur l'initiative, d'autant plus que notre marché doit affronter de plus en plus la concurrence des produits étrangers, non seulement sur le front domestique, mais ailleurs. "Pour conserver nos débouchés il nous faudra travailler plus fort, faire preuve de plus d'initiative et faire valoir davantage nos talents. Ce n'est pas sans raison que M. E. W. Kierans a insisté hier au Reine Elisabeth sur les facteurs suivants se rapportant aux taxes: (1) que l'impôt sur le revenu des particuliers aussi bien que des sociétés ne devrait s'appliquer qu'une fois au revenu de placement; (2) que cet impôt devrait contribuer que bien peu à l'accroissement du coût de revient et des prix des marchandises et des services; (3) que le dit impôt devrait stimuler la distribution des recettes et promouvoir les opérations du capital et des marchés financiers et enfin (4) que les effets économiques de l'imposition devrait résulter en une croissance de l'économie nationale et le plein emploi, soit donc autant de considérations que notre monde politique devrait s'évertuer à digérer, afin d'accélérer le retour à la prospérité dans notre pays.

Marcel CLEMENT

Nomination à CHARTERED TRUST



LOUIS P. GÉLINAS

H. E. Langford, président de Chartered Trust Company, annonce la nomination de Louis P. Gélinas au conseil d'administration. Monsieur Gélinas est membre du conseil consultatif de Montréal de Chartered Trust Company depuis 1955, est un associé de Geoffroy, Robert & Gélinas Inc., et est administrateur de Canadian International Paper Company, John Lamb Limited et autres compagnies.

Northern Quebec Power gagne plus

\$2.54 l'action vs \$2.22 précédemment

Le revenu net de Northern Quebec Power Co. pour l'exercice terminé le 30 novembre 1960 s'établit à \$729,442 ou l'équivalent de \$2.54 l'action ordinaire, ce qui représente une augmentation de 10% sur le revenu de \$661,960 ou \$2.22 l'action en 1959. Le revenu net du quatrième trimestre s'est élevé de \$165,032 à \$173,102 par rapport à l'année précédente. Pour l'ensemble de l'année, le revenu d'exploitation est passé de \$3,593,950 à \$2,767,216. Les dépenses, comprenant les intérêts et les amortissements, sont seules élevées à \$1,891,558 contre \$1,879,765 l'exercice précédent. Les impôts sur le revenu ont augmenté de \$1,056,325 à \$1,146,216.

Bourse de Montréal

La résistance s'affaiblit hier sur la place locale

MONTREAL. — Les papeteries se sont hissées à un nouveau sommet pour la deuxième journée consécutive hier alors que le nombre des gains avait prédominance sur les pertes dans la proportion de huit contre cinq. La séance a été très animée.

Les affaires ont porté sur 143,200 valeurs industrielles et sur 197,100 actions minières et pétrolières.

Dans le compartiment des mines, Québec Lithium a progressé tandis que Cassiar et Geoc ont décliné.

Les pétrolières ont fait bonne contenance.

A noter...

La C.S. de Ville de Montmagny viendrait sur le marché sous peu.

Greenfields & Co. Ltd. et Wood, Gundy & Co. Ltd. viennent de vendre prudemment 48,000 actions d'Ogilvie Flour Mills Co. à \$47.50 chacune.

La National Life Assurance Co. a vendu pour \$62,000,000 de nouvelles polices ordinaires en 1960, soit 23% de plus qu'en 1959. Ses ventes d'assurance groupée, à \$36,000,000, ont augmenté de 21%. Son encours, à \$694,000,000, accuse une hausse de 20%.

L'industrie manufacturière canadienne aurait des conditions difficiles à traverser, si l'on en juge par le panel qui vient d'avoir lieu à la conférence canadienne du textile.

Montreal Trust Co. a avisé la Bourse de Montréal que 200 actions d'une valeur au pair de \$5.00 chacune viennent d'être émises en vertu du plan restrictif d'option sur des actions de l'institution.

Interprovincial Pipe Line Co. a fait savoir à la Bourse de Montréal, par l'intermédiaire de son agent de transfert, qu'il a été émis 200 actions en vertu du plan stimulateur d'option, en date du 4 avril 1960; ce qui porte le total en cours à 5,068,843 actions.

Maple Leaf Milling Co. Ltd. a notifié la Bourse Canadienne que 1,300 actions viennent d'être émises, à \$8.00 chacune, et 120, à \$7.75 chacune, en vertu du plan stimulateur d'option sur des actions de la compagnie; ce qui porte donc le total en cours à 534,984 actions.

Bache & Co. vient de publier un rapport sur les progrès de Forest City Enterprises Inc.

Sait-on que le dividende sur les actions d'Imperial Tobacco Co. of Canada est payé sans interruption depuis 1912? Rien de surprenant que Standard & Poor's Corp. considère cette valeur comme un bon placement.

La Banque Royale du Canada traite de "la tension à la maison ou au bureau" dans le bulletin qu'elle rend courant ce mois-ci, soit un sujet de nature à intéresser bien des hommes d'affaires et pour cause...

Plans privés de soins médicaux préférables

Voici certain extrait du discours prononcé par M.D. E. Kilgour, Président, à la 60e Assemblée annuelle de The Great West Life Assurance Company, Winnipeg, tenue le 7 février. "Il y a un aspect de notre scène nationale au sujet duquel je suis assez bien renseigné et qui me remplit d'une certaine appréhension. On fait miroiter l'idée de la loi sur le nombre de groupements en attendant l'arrivée d'une façon qui ressemble étroitement à ce qui s'est produit il y a quelques années au sujet de l'assurance-hospitalisation. Heureusement, le Gouvernement a institué une commission royale qui servira de champ de discussions pour alerter l'opinion publique, qui la mettra au courant de tous les sujets à envisager, de toutes les conséquences possibles d'une mesure de ce genre. Entre-temps, toutefois, voici qu'on se met à conditionner la grande masse à lui faire croire que c'est une "bonne chose" qu'il ne s'agit que du parement anticipé des soins médicaux tels qu'ils nous sont connus aujourd'hui avec, en plus, l'aide du gouvernement pour tous les Canadiens qui pourraient en avoir besoin. Malheureusement, la réalité ne correspondrait pas à cette attente.

Je crois pouvoir prédire quatre éléments sur lesquels ce genre d'assistance sera basé: 1. Tous les Canadiens devront y participer. 2. Tous les médecins devront s'incliner devant les règlements adoptés. 3. Toutes les autres formes facultatives d'assurance contre les frais médicaux ou de plans de soins médicaux seront éliminées. 4. Des règlements régissant les us et abus de la part des patients et des médecins se multiplieront, agaçant les intéressés mais ils seront absolument essentiels.

Des caractéristiques de ce genre rendent les plans d'assurance — cette réglementation — à la nature et au fonctionnement des services appropriés de ceux qui sont offerts par les compagnies privées d'assurance ou les plans privés de soins médicaux. Ce facteur de coercition — cette réglementation des patients et des médecins sans qu'il reste aucune échappatoire possible — est la faiblesse inhérente d'un projet qui peut paraître très attrayant à première vue. Un des moyens de défense du grand public contre l'accomplissement de certains de ces objectifs est de s'adresser ailleurs. C'est la liberté est l'un des stimulants les plus précieux de l'initiative privée, de l'esprit d'entreprise et des relations entre individus, à tous les degrés de l'échelle sociale, depuis le plus humble ouvrier de chaussures jusqu'au plus gros magnat des affaires.

De cette réglementation de certains de nos médecins et de nos patients, nous sommes satisfaits sans qu'il reste aucune échappatoire possible — est la faiblesse inhérente d'un projet qui peut paraître très attrayant à première vue. Un des moyens de défense du grand public contre l'accomplissement de certains de ces objectifs est de s'adresser ailleurs. C'est la liberté est l'un des stimulants les plus précieux de l'initiative privée, de l'esprit d'entreprise et des relations entre individus, à tous les degrés de l'échelle sociale, depuis le plus humble ouvrier de chaussures jusqu'au plus gros magnat des affaires.

Tout en laissant de côté les dangers inhérents à la Médecine d'Etat, il y a une autre question tout aussi sérieuse, c'est celle du coût. Celui de l'hospitalisation a déjà dépassé la marque des \$50 millions par an. Une vive crainte se manifeste parmi tous les Canadiens réfléchis que les dépenses faites à tous les échelons du gouvernement atteignent un niveau qui met en danger sérieux notre capacité nationale de faire face à la concurrence sur les marchés étrangers. Le dos proverbial du soldat est sous un poids de plus en plus lourd, mais nous avons prudemment dépassé le point où nous pouvons, sans danger, lui faire porter de nouveaux et lourds fardeaux en toute impunité.

Une filiale de Montreal Locomotive Works Ltd a obtenu un contrat de \$1,000,000.

Du centre de l'énergie atomique du Canada

Montreal. (CNW) — La MLW Service Ltd., une filiale entièrement la propriété de la Montreal Locomotive Works Ltd., a été choisie par le centre de l'énergie atomique du Canada Ltée., pour fabriquer et ériger l'équipement des générateurs à vapeur pour le plant d'énergie nucléaire de 200-mille-voltampères, sous construction à Douglas point, en Ontario, il était annoncé aujourd'hui.

Des officiels de la compagnie disent que le contrat s'élevant à environ 1,000,000 (six zéros) en valeur d'équipement, comprendra quelques-uns des procédés de fabrication les plus compliqués jamais employés au Canada.

"Nous nous sommes aperçus que la compétence démontrée par la Montreal Locomotive Works dans de telles tâches fut un facteur important dans l'obtention du contrat contre la forte compétition", déclarait W.F. Lewis, président de la MLW. Sept autres manufacturiers canadiens d'importance dans la fabrication d'équipement lourd ont aussi fait des offres pour obtenir le contrat.

L'équipement consiste en huit unités de générateurs à vapeur, chacun desquels est composé de dix échangeurs de chaleur, un tonneau à vapeur et autre équipements subordonnés. Le "Heavy Water" chauffé dans un réacteur coule à travers les échangeurs de chaleur pour produire de la vapeur. La vapeur, laquelle n'a pas de radioactivité, est par la suite employée pour actionner les turbines qui produisent l'électricité.

On construira une unité de prototype cette année. Le contrat sera terminé pour le milieu de 1963. Ceci est le second contrat d'importance que la MLW a obtenu durant les deux derniers mois. La compagnie montrealaise s'est vu décerner récemment un contrat de 4,000,000 (six zéros) pour les wagons du métro par la commission de transport de Toronto.

Cours des changes

New-York, dollar,	99 1/16
Angleterre, livre	27764
France, franc	2022
Belgique, franc	0199
Italie, lire	801597
Espagne, peseta	0196
Suisse, franc	2293
Hollande, florin	2620
Norvège, couronne	1388
Danemark, couronne	1435
Suède, couronne	1918
Allemagne, DM	2375
Tchécoslovaquie, cour.	1376
Mexique, peso	0793
Venezuela, bolivar	2982

Cours de l'or

PARIS (PC) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 37,50NF hier sur le marché libre de l'or français. L'agie, pièce d'or américaine de \$10, cotait 100,20NF.

LONDRES (PC) — Cote de l'once d'or fin en argent américain sur le marché européen: \$35.15 à l'achat et \$35.25 à la vente. Prix de l'once de Troyes à la Bourse londonienne des lingots: \$35.19 47-100 251 shilling, 2 pence.

Nominations à la Compagnie Canada Cement



M. V.C. Hamilton

M. H.E. Savoie

M. J.M. Breen, président de la compagnie Canada Cement, Limited, annonce les nominations suivantes, décidées au cours d'une réunion du conseil d'administration, tenue le 6 février: M. V.C. Hamilton, jusqu'alors vice-président et directeur général adjoint, a été nommé vice-président et directeur général; M. Hamilton est aussi membre du conseil d'administration, M. H.E. Savoie, auparavant gérant général adjoint des ventes, a été nommé vice-président pour la division des ventes du Québec.

RCA Victor Company Ltd lance une nouvelle industrie canadienne

Avec les unités de nettoyage à sec actionnées par monnaie

RCA Victor Company Ltd., vient d'annoncer l'introduction des premières machines actionnées par monnaie, de conception et fabrication canadienne, pour le nettoyage automatique à sec des vêtements non lavables. Ces nouvelles unités seront offertes sur le marché canadien sous le nom de KWIK CLEAN par RCA Victor. "La tendance moderne du 'faites-le-vous-même' s'est connue une popularité météorique au Canada", disait M. Selwyn Jones, gérant de la division des appareils RCA Victor Company, Ltd. "Il n'est donc pas surprenant que le miracle moderne des machines actionnées par monnaie soit bien vu par le consommateur. L'innovation du nettoyage à sec par des machines automatiques du genre répond, par conséquent, à une

facilité très désirée par le consommateur, tout en étant un autre jalon dans le développement d'une nouvelle industrie canadienne, qui amplifie davantage une industrie du nettoyage à sec déjà bien établie de \$150 millions."

La nouvelle unité de nettoyage à sec KWIK CLEAN RCA offre la simplicité d'une unité à bouton-poussoir, actionnée par monnaie, qui comporte plusieurs des principes prouvés des machines des nettoyeurs professionnels.

"Ce n'est pas une machine à buanderie 'refaite', mais une unité conçue spécifiquement pour le nettoyage à sec", disait M. Jones, "et elle comprend un système filtrant tubulaire qui assure des dissolvants parfaitement propres en tous temps."

RCA Victor s'est connue des succès importants dans les projets, le financement et l'installation de ses magasins de buanderie KWIK WASH équipés de lessiveuses RCA Whirlpool.

En conclusion, M. Jones disait: "La production et la distribution non seulement d'instruments pour le divertissement au foyer, mais aussi d'appareils de qualité au Canada a été un des pivots de la philosophie d'affaires de RCA Victor."

La nouvelle unité KWIK CLEAN nettoiera une charge de dix livres en 32 minutes au coût de \$1.50. Le coût approximatif d'une unité de nettoyage à sec deux-une KWIK CLEAN RCA Victor est de \$7,300. (franco Toronto).

Bourse de New-York

Wall Street a repris le chemin de la baisse

NEW-YORK. — Le volume d'affaires enregistré hier à la Bourse de New-York a été le plus fort depuis le 25 septembre, 1955.

Le volume a été de 5,590,000 actions au regard de 4,940,000 mercredi.

Le téléscripteur a été en regard de 10 minutes dans le registre des transactions pendant plus de deux heures.

Les produits électriques, les sidérurgiques, les automobiles, les chemins de fer, les caoutchoucières, les valeurs spatiales et les produits chimiques ont flechi. Les services publics, par contre, ont progressé dans l'ensemble. Les produits pharmaceutiques, les pétrolières, les tabacs et les métaux communs étaient mixtes.

Le moyenne que la Presse associée établit pour 60 valeurs a baissé de 90 à 234.50.

General Electric a été le stock le plus en demande, baissant de 4 1/4 à 63 5/8 sur un déplacement de 238,500 actions.

La Bourse américaine présentait une allure irrégulière avec une tendance à la hausse.

Le marché des valeurs canadiennes a varié dans les deux sens avec de légers écarts.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada bouge peu

3.35 p.c. cette semaine vs 3.38 p.c. la semaine dernière

OTTAWA. — Le taux d'escompte de la Banque du Canada a flechi à 3.35 pour cent hier au cours de la vente de \$35,000,000 de bons du Trésor d'une durée de 91 jours. La semaine dernière, il était de 3.38 pour cent.

Indice du marché des prêts à courts termes, le taux ne varie que très peu depuis sept semaines, à peine de trois dixièmes de point.

Le taux d'escompte qui représente l'intérêt minimum que la banque centrale exige dans les rares prêts qu'elle consent aux banques à charte, est fixé à un quart de pour cent de plus que le rendement moyen d'une vente hebdomadaire de bons d'une durée de 91 jours.

La Banque du Canada a annoncé que \$95,000,000 de bons avaient été vendus par voie de soumission à un prix moyen de \$99.233 avec un rendement moyen de 3.10 pour cent. Le rendement de plus élevé a été de 3.12 pour cent et le plus bas, de 3.08 pour cent. Lors d'une vente semblable la semaine dernière, le prix moyen a été de \$99.225 et le rendement moyen de 3.13 pour cent.

Le taux d'escompte avait atteint un sommet, soit 6.41 pour cent, le 13 août, 1959; il était par contre tombé à son point minimum, soit 1.12 pour cent, le 31 juillet, 1958.

La Banque du Canada a également annoncé hier la vente de \$25,000,000 de bons échéants dans 182 jours, à un prix moyen de \$96.317 et avec un rendement moyen de 3.43 pour cent. Le rendement le plus élevé a

Nomination de gerants à la BCN

La Banque Canadienne nationale annonce la nomination des gerants suivants:

A. Boisvert, nommé gérant de la succursale située au no 3571, rue Ontario est, Montréal; Y. Carignan, nommé gérant de la succursale située au no 3859, boul. Décarie, Montréal; T. Dubois, nommé gérant de la succursale située au no 1800, rue Ontario est, Montréal; R. Lalonde, nommé gérant de la succursale située au no 3501, rue St-Hubert, Montréal; L. Oumet, nommé gérant de la succursale située au no 1134, avenue Laurier ouest, Outremont; L.R. Remillard, nommé gérant de la succursale située au no 1928, rue Centre, Montréal; L. Rivet, nommé gérant de la succursale Sorel, P.Q.; G. Salois, nommé gérant de la succursale située au no 910, rue St-Denis, Montréal.

Denrées alimentaires

MONTREAL. — Cours des denrées transmises à Montréal, hier, par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Ouf: prix de gros aux centrales de campagne, caquets du bois: extra-gros 40-40 1-2; A gros 33 1-2; A moyen 37 1-2; A poulette 34; B 33; C 21. Arrivages 103.

Beurre: arrivages courants admissible 64; de stockage, non admissible 64; frais, de crémères, enveloppe 65-66; frais en gros, admissible 64 1-2; de stockage, non-admissible 64 1-2.

Fromage: livré à Montréal, circ. arrivages courants, québécois blanc 31; en gros, québécois blanc 32; coté 32 1-4.

Pommes de terre: nouvelles du Québec, 1.75-1.85 les 50 livres; admissible 64; frais, de crémères, enveloppe 65-66; frais en gros, admissible 64 1-2; de stockage, non-admissible 64 1-2.

Fromage: livré à Montréal, circ. arrivages courants, québécois blanc 31; en gros, québécois blanc 32; coté 32 1-4.

Moyennes des obligations à N.-Y.

	20fr	10fr	100fr	100fr	100fr
Jeufr	77.6	77.8	84.8	84.4	82.5
Marsfr	77.7	77.7	84.8	84.4	82.3
Sem. pass	77.6	77.7	84.8	84.4	82.3
Mois pass	77.4	77.5	84.6	84.2	82.1
1960-61	77.3	77.4	84.5	84.1	82.0
1960-61	77.3	77.4	84.5	84.1	82.0
1959-60	77.2	77.3	84.4	84.0	81.9
1959-60	77.1	77.2	84.3	83.9	81.8
1959-60	77.0	77.1	84.2	83.8	81.7
1959-60	76.9	77.0	84.1	83.7	81.6
1959-60	76.8	76.9	84.0	83.6	81.5

Fonds Mutuels

	Offre Dem.
All Cdn. Com.	7.38 8.92
All Cdn. Inv.	5.27 6.11
American Growth	8.32 9.27
Beaumont	29.21 32.26
North American	14.18 15.25
Champion	38.17 40.58
Canadian Mutual	5.39 6.14
Commonwealth	8.28 9.08
Commonwealth Int. Inv. Fund	7.09 7.39
Dividend Inc. Div. Ser. B	3.18 3.49
Domestic Equity	15.75 16.29
First Fund	5.38 5.73
Fonds Collectif A	5.33 5.01
Fonds Collectif B	5.38 5.73
Fonds Collectif C	5.33 5.01
Group Inc.	3.59 3.91
Grouped Income Accum	5.33 5.73
Investors Growth Fund	4.23 4.74
Investors Mutual	11.74 12.71
Mutual Accumulating Fund	14.87 15.19
Mutual Canadian Fund of Cdn. 91	7.87 8.71
Mutual Canadian Fund of Cdn. 92	7.87 8.71
Prat. & Revenue (Mut)	5.46 5.85
SAV Invest Mut. of Ontario	4.23 4.74
Superv. Amer. Fund	2.37 2.44
Superv. Exec. 15	4.23 4.74
Superv. Exec. 16	4.23 4.74
Superv. Exec. 17	4.23 4.74
Superv. Exec. 18	4.23 4.74
Superv. Exec. 19	4.23 4.74
Superv. Exec. 20	4.23 4.74
Superv. Exec. 21	4.23 4.74
Superv. Exec. 22	4.23 4.74
Superv. Exec. 23	4.23 4.74
Superv. Exec. 24	4.23 4.74
Superv. Exec. 25	4.23 4.74
Superv. Exec. 26	4.23 4.74
Superv. Exec. 27	4.23 4.74
Superv. Exec. 28	4.23 4.74
Superv. Exec. 29	4.23 4.74
Superv. Exec. 30	4.23 4.74
Superv. Exec. 31	4.23 4.74
Superv. Exec. 32	4.23 4.74
Superv. Exec. 33	4.23 4.74
Superv. Exec. 34	4.23 4.74
Superv. Exec. 35	4.23 4.74
Superv. Exec. 36	4.23 4.74
Superv. Exec. 37	4.23 4.74
Superv. Exec. 38	4.23 4.74
Superv. Exec. 39	4.23 4.74
Superv. Exec. 40	4.23 4.74
Superv. Exec. 41	4.23 4.74
Superv. Exec. 42	4.23 4.74
Superv. Exec.	

BORSE DE TORONTO

Table of Toronto stock market data including columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Alcan, Amstar, etc.

COURS FOURNIS PAR LA PRESSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market data with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Alcan, Amstar, etc.

Nominations à l'Hydro-Québec



Dr G.-A. Rouleau, m.d. Me J. Archambault, c.r.

La Commission hydroélectrique de Québec vient d'annoncer deux importantes nominations au Service médical et au Contentieux: le Dr Georges-A. Rouleau, M.D. officier médical, devient directeur médical en chef de la Commission. Le Dr Rouleau est le fils du Dr J.-Albert Rouleau, président honoraire de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal. Il fit ses études à l'Université de Montréal où il obtint son diplôme de docteur en médecine en 1948.

Me Jean Archambault, c.r., avocat de l'Hydro-Québec, devient avocat en chef de la Commission, Fils de M. Oscar Archambault, ancien trésorier général de l'Université de Montréal, Me Archambault fit son droit à cette université. Il fut admis au Barreau de la Province de Québec en 1930.

BOURSE DE MONTREAL

Table of Montreal stock market data with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Alcan, Amstar, etc.



M. Einar V. Rechnitzer

dont on annonce l'élection au poste de président du Canadian Advertising Advisory Board. Cet organisme consultatif a été créé par l'Association des annonceurs canadiens et l'Association canadienne des agences de publicité conjointement, pour conseiller ces associations dans l'intérêt national. M. Rechnitzer est président de MacLaren Advertising Co. Limited et ancien président de Canadian Association of Advertising Agencies.

Moyennes à N.-Y.

Table of New York market averages with columns for '30m', '15R', '15M', '15W', '15D' and various indices like Industriels, Chemins de fer, etc.

Dow Jones

Table of Dow Jones market averages with columns for '30m', '15R', '15M', '15W', '15D' and various indices like Industriels, Chemins de fer, etc.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of New York stock market data with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like ACF Ind, Address, etc.

Moyennes de Toronto

Table of Toronto market averages with columns for '20m', '20p', '15M', '15W', '15D' and various indices like Industriels, Chemins de fer, etc.

Obligations Internationales

Table of international bond data with columns for 'Offre Dem.', '3m', '6m', '12m', '15m', '18m', '24m' and various bond symbols like Australie, Brésil, etc.

LES VALEURS LES PLUS ACTIVES

Table of most active stock values with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Alcan, Amstar, etc.

TITRES AU COMPTOIR

Table of over-the-counter stock values with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Anglo Can. Tel., etc.

Prix des Grains

Table of grain prices with columns for 'Ouv.', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'P.A.' and various grain types like AVOINE, ORGE, etc.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la Presse Canadienne

Table of Canadian stock market data with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Alcan, Amstar, etc.

Prêts Hypothécaires

par toute la province, première et deuxième, aucun frais d'inspection, taux raisonnables, plus de dix ans. SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE DU CANADA, 506 EST, RUE SAINT-CATHERINE, MONTREAL - VI. 9-7769

MEMBRES DE

THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC - Établi en 1886 - C.D. Mellor, C.A., Sec. Administratif

MEMBRES DE

THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC - Établi en 1886 - C.D. Mellor, C.A., Sec. Administratif

MEMBRES DE

THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC - Établi en 1886 - C.D. Mellor, C.A., Sec. Administratif

MEMBRES DE

THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC - Établi en 1886 - C.D. Mellor, C.A., Sec. Administratif

MEMBRES DE

THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC - Établi en 1886 - C.D. Mellor, C.A., Sec. Administratif

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la Presse Canadienne

Table of Canadian stock market data with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Alcan, Amstar, etc.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la Presse Canadienne

Table of Canadian stock market data with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Alcan, Amstar, etc.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la Presse Canadienne

Table of Canadian stock market data with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Alcan, Amstar, etc.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la Presse Canadienne

Table of Canadian stock market data with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Alcan, Amstar, etc.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la Presse Canadienne

Table of Canadian stock market data with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Alcan, Amstar, etc.

Mines Hors-Listes

Table of off-list mine stock values with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Anglo Can. Tel., etc.

Mines Hors-Listes

Table of off-list mine stock values with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Anglo Can. Tel., etc.

Mines Hors-Listes

Table of off-list mine stock values with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Anglo Can. Tel., etc.

Mines Hors-Listes

Table of off-list mine stock values with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Anglo Can. Tel., etc.

Mines Hors-Listes

Table of off-list mine stock values with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various stock symbols like Anglo Can. Tel., etc.

Cours Des Huiles

Table of oil prices with columns for 'Offre Dem.', 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various oil types like Alaska, etc.

Cours Des Huiles

Table of oil prices with columns for 'Offre Dem.', 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various oil types like Alaska, etc.

Cours Des Huiles

Table of oil prices with columns for 'Offre Dem.', 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various oil types like Alaska, etc.

Cours Des Huiles

Table of oil prices with columns for 'Offre Dem.', 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various oil types like Alaska, etc.

Cours Des Huiles

Table of oil prices with columns for 'Offre Dem.', 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various oil types like Alaska, etc.

MOYENNES À MONTREAL

Table of Montreal market averages with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various indices like Industriels, Chemins de fer, etc.

MOYENNES À MONTREAL

Table of Montreal market averages with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various indices like Industriels, Chemins de fer, etc.

MOYENNES À MONTREAL

Table of Montreal market averages with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various indices like Industriels, Chemins de fer, etc.

MOYENNES À MONTREAL

Table of Montreal market averages with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various indices like Industriels, Chemins de fer, etc.

MOYENNES À MONTREAL

Table of Montreal market averages with columns for 'Cm', 'Ventes', 'Haus', 'Bas', 'Fer.', 'Net' and various indices like Industriels, Chemins de fer, etc.

Toni Sailer, triple médaille d'or olympique, à Montréal, demain

La ville de Montréal et les Laurentides recevront la visite d'un autre champion olympique. Toni Sailer, triple médaille d'or des Jeux olympiques de 1956, et un nom encore plus prestigieux que celui de Vuarnet, arrivera dans la métropole demain. Les skieurs intéressés à voir comment il peut se débrouiller en skis n'auront qu'à se rendre au mont Tremblant dimanche. Malheureusement, son séjour sera de courte durée, car il reprendra l'avion des lundi pour Hollywood où il étudie présentement une offre que lui a faite une compagnie cinématographique américaine pour le tournage d'un film. On sait qu'il a déjà tourné en Europe et au Japon.

Il doit cependant revenir à Montréal le 24 février. Il sera à Ottawa le 25 et le 26 se rendra à Collingwood, Ontario, pour le fameux concours professionnel que commande la compagnie Bee Hive. Sailer, qui a totalement abandonné la compétition, ne participera pas à la course, mais il sera sur les lieux pour en relever le prestige par sa présence.

les stations de ski de la province est devenue médiocre. Ce serait faire preuve de mauvaise foi envers les skieurs que d'essayer de les bernier en leur disant que les conditions sont bonnes. La précipitation a été très anormale cet hiver dans

Par Larry Ouellette

tous les endroits et pas un seul centre de ski n'a reçu une chute de neige tant soit peu appréciable depuis le début du mois. L'épaisseur de la neige atteint 30 pouces au mont Tremblant et dans la région du lac Beauport et dans la Mauricie — et moins de deux pieds ailleurs, sauf dans les cantons de l'Est ou elle se mesure à 53 pouces à Thetford-les-Mines. Le bureau d'information du Vermont pour sa part rapporte que le ski est

excellent à Smugglers' Notch et à Sugarbush Valley, où le fond dur est recouvert d'une couche de nouvelle neige poudreuse. Les conditions sont bonnes par ailleurs à Jay Peak, à Mad River Glen et à Stowe. Dans l'Etat du New Hampshire, Cannon Mountain et Wildcat ont plus de 30 pouces de neige et les conditions sont bonnes. Elles sont excellentes à la station de Mittersill, dans le même Etat. Heureusement qu'il reste encore six semaines avant la fin de l'hiver... Les Finlandais ont un sens de l'humour peu ordinaire. A l'issue de la joute de hockey qui opposait leur équipe de hockey nationale aux Smoke Eaters de Trail mercredi, ils ont présenté une paire de skis au joueur canadien Ab Tambellini qui avait compté trois buts. Façon délicate de lui faire savoir qu'ils préféreraient le voir en skis que sur la patinoire.

Toni Sailer, qui a son aîné, a dominé le ski alpin à un degré qui nul autre skieur n'a jamais atteint, est devenu un homme d'affaires sérieux. En plus de ses aventures avec le cinéma, il a fondé une compagnie de skis et de vêtements de ski qui porte son nom. Une visite à la succursale montcalaise de cette maison est la raison qui l'a mené dans la métropole. Ernie McCulloch, qu'on n'a pas vu concourir depuis plusieurs années, s'est inscrit au slalom géant du 26 février à Collingwood. La compagnie Bee Hive, qui commande ce tournoi destiné à se renouveler tous les ans, remettra une bourse de \$3,000 au gagnant. Parmi les autres skieurs canadiens se trouveront Art Tommy et Johnny Frappé d'Ottawa, tandis que l'Autriche sera représentée par un trio formidable composé de Christian Pravda, ancien champion du monde, Anderl Molterer et Tony Spies.

Ici et là

La deuxième grande classique de ski de la saison dans la province de Québec, le slalom géant de la coupe Ryan, se déroulera dimanche au Mont Tremblant. L'Américain Marvin Moriarty fera l'impossible pour remporter la victoire et s'assurer la possession pour une troisième année consécutive du trophée annuel fondé en 1952 à la mémoire de Joe Ryan, le pionnier du Mont Tremblant. Les principaux adversaires de Moriarty dans cette épreuve sont les frères Tommy, Art et Freddy d'Ottawa. Les Streeter, Peter Kirby, Jim Quarles et Phil Beaulieu de Montréal... Jean Vuarnet a laissé une impression profonde chez les skieurs sérieux qui l'ont rencontré lors de son passage chez nous. Comme tous les champions de tous les sports, il a tenté de faire comprendre à ses interlocuteurs qu'il n'existe pas de formule magique pour arriver au sommet, mais que la pratique constante et l'entraînement ininterrompu sont deux choses indispensables... De passable qu'elle était la situation au point de vue neige dans



Toni Sailer, l'incomparable...

Un groupe de partisans du Canadien se rendront encore cette année, à New-York

Muzz Patrick, le populaire gérant général des Rangers de New-York se fait un plaisir au mois de février chaque année d'accueillir au Madison Square Garden plusieurs centaines de Canadiens d'expression française qui s'empressent d'accepter son invitation d'assister à New-York à une joute entre les deux grands clubs de la Ligue Nationale.

Le carnaval de Lachine

"Le Marquette" de Lachine Inc.

Voici le programme officiel du 11ème carnaval de Lachine organisé par le club de raquetteurs Le Marquette Inc.

Samedi le 11 février 1961 au local du Marquette 663 - 2ème ave., Lachine à 8h. 12 p.m. Bal de couronnement de la reine.

Dimanche le 12 février 1961. 10h. 12 a.m. Rassemblement au Centre récréatif Le Marquette Inc. 663 - 2ème Ave., Lachine.

11h. a.m. Départ de la parade d'église.

12h. a.m. Messe aux Saints-Angeles de Lachine dans la grande église, rue Saint-Joseph.

1h. p.m. Remise des clés de la ville aux présidents de l'Union canadienne et locale de Montréal par M. le maire de Lachine, M. L.J. Gaston.

1h. 30 p.m. Réception du Club Le Marquette aux officiers des clubs à un endroit qui sera déterminé sous peu.

2h. p.m. Châlet du parc La-salle. Inscription des marcheurs et marcheuses.

3h. p.m. Parc La-salle. Départ des courses et marches pour dames et hommes.

5h. p.m. Au Centre récréatif Le Marquette Inc., souper traditionnel pour les raquetteurs.

7h. p.m. Distribution des prix aux marcheurs et marcheuses.

Il y aura de la musique au Centre récréatif de deux heures

Muzz Patrick, une des plus grandes figures du sport, se plaît à dire qu'il aime l'enthousiasme des Canadiens français pour le hockey et que la présence de plusieurs centaines d'amateurs du Québec à New-York ajoute beaucoup de couleur au spectacle. Une joute Canadiens vs Rangers à New-York est toujours enlevante; mais quand le Madison Square Garden résonne d'applaudissements pour nos Canadiens, on peut imaginer la surprise des New-Yorkais dont l'enthousiasme pour leur club local est ainsi stimulée davantage.

Les chansons de chez-nous, les banderoles, la fameuse cloche à vaches des millionnaires, les tuques, les ceintures flechées, l'esprit sportif des voyageurs, tout contribue à créer une ambiance de joie et de gaieté. Et lorsque les Canadiens gagnent!! Quel délire!!

Cette année, c'est le 24 février à 11.00 h. p.m. que le train spécial commandité à l'intention

à 8h. avec danses pour plaire à tout le monde.

Attention

Vues les circonstances particulières de l'heure, aucune personne qui ne sera pas costumée, ne sera admise dans les salles du Marquette le dimanche 12 février. Un service d'ordre sera sur les lieux pour faire respecter ce règlement.

Courses

HOMMES — 200 verges — Marche forcée de 4 milles pour le trophée Boulay.

DAMES — 100 verges — Marche forcée pour dames, 1 mille.

La piste Bouvrette de St-Jérôme servira de centre d'entraînement

M. Paul Dansereau, président de la Provincial Raceways Inc., qui vient d'acheter la piste Bouvrette de Saint-Jérôme, a déclaré hier que cette piste sera éventuellement aménagée en centre d'entraînement pour trotteurs et ambieurs.

M. Dansereau a aussi démenti catégoriquement une nouvelle publiée ces jours derniers dans certains journaux à l'effet que la Provincial Raceway avait acheté les pistes de courses de Québec et des Trois-Rivières.

"Pure invention, a dit le président du parc Richelieu. Je tiens à déclarer également que la Provincial Raceways n'a aucun intérêt dans ces deux pistes".

Selon M. Dansereau, l'aménagement d'un lieu d'entraînement, moderne, spacieux et confortable, à quelques milles de Montréal, ne pourra que plaire aux propriétaires, éleveurs et hommes à cheveux de même qu'à ceux qui songeraient à se lancer dans le trot et ambie.

"Le centre de Saint-Jérôme n'existe actuellement qu'à l'état de projet d'avenir, a souligné M. Dansereau. J'ai l'impression toutefois que sa réalisation éventuelle ne pourra que stimuler l'expansion des courses sous harnais, un sport qui ne cesse de progresser au Canada et tout particulièrement dans notre province".

REUBEN, RALPH ET LEUR FRERE DAVE • REUBEN, RALPH ET LEUR FRERE DAVE

SPÉCIAUX

D'UNE FOIS
L'AN

VALEURS JUSQU'À \$95

\$67

2 HABITS POUR \$130

VENTE

HABITS

FAITS SUR MESURES


STATIONNEMENT GRATUIT

MANSFIELD AUTOMATIC
OU
CAR-PARK
441 OUEST, RUE ONTARIO

FACILITES BUDGETAIRES

26

SEMAINES POUR PAYER



MONTRÉAL

388 OUEST, RUE STE.CATHERINE

PRES BLEURY

UNiversity 1-2451

960 OUEST, RUE STE-CATHERINE

VOISIN DU LOEW'S

UNiversity 6-7711

REUBEN, RALPH ET LEUR FRERE DAVE • REUBEN, RALPH ET LEUR FRERE DAVE

LES COLLÉGIENS TROUBADOURS CHANTENT...

Temps du Carnaval

Temps de la gaité

Pour goûter pleinement les joies de la saison, il n'y a rien comme une bonne Dow... la bière du Carnaval! Dow rajoute une note agréable de plaisir et de cordialité à toutes les réunions d'amis.



fait ressortir toutes les qualités de la bière... la bière du Carnaval

HOCKEY

LIQUE NATIONALE
Canadien 5 Boston 1
Rangers 2 Detroit 4
Ligue Americaine
Aucune partie
Ligue de l'Est
Boston 3 Sault Ste-Marie 5
Kitchener 1 Hull 5
CE SOIR
Ligue Americaine
Quebec 4 Cleveland
Buffalo 4 Providence
Ligue de l'Est
Kitchener 1 Sudbury

CLASSEMENT

Table with columns for team names and statistics (PJ, GPN, Pp, P, Pts) for various hockey leagues.

Ski - Manoir NDG

Dimanche prochain, le club de ski du Manoir Notre-Dame de Grâce se dirigera vers le mont Orford dans les Cantons de l'Est.

Le Canadien, avec Plante et Harvey le retour, bat Boston 5-1

— Plante a fait bonne figure, en dépit du fait que le retour de Harvey a amélioré la défensive du club

BOSTON. — Jacques Plante, masqué et plein d'assurance, a fait un retour dans l'alignement du Canadien hier soir et le Tricolore a défait les Bruins au compte de 5-1 à Boston.

Plante n'eut toutefois que 20 arrêts à effectuer grâce à une formidable défensive attribuable en grande partie au retour de Doug Harvey qui en plus de fournir une assistance sur le but de Jean Béliveau, a joué une partie phénoménale, à la ligne bleue.

Le Canadien se trouve maintenant à trois points de la première position du classement et des Maple Leafs de Toronto. Il a toutefois deux parties de plus à jouer.

Plante s'est mis en évidence dès la première mise au jeu en bloquant un dur lancer de Charlie Burns. Gamble l'imita sur le jeu suivant, aux dépens de Bernard Geoffrion, puis de Marc...

Dallas Smith fut puni dans la quatrième minute mais le jeu de puissance du Tricolore s'avéra efficace. Le Canadien est venu bien près d'ouvrir le pointage sur un dur lancer de Doug Harvey de la ligne bleue.

Tom Johnson fut pris en défaut dans la huitième minute et 33 secondes après sa punition, Rib Turner s'empara d'une rondelle perdue pour donner l'avance au Canadien. La rondelle, lancée d'une cinquantaine de pieds des buts, fit un bond avant de pénétrer dans le coin du filet.

Détroit bat les Rangers 4-2 Howe et Delvecchio: 2 buts

DÉTROIT. — Gordie Howe, à qui des partisans avaient présenté un fer à cheval en fleurs en guise de souhait de bonne chance, avant la partie, a compté deux fois et fourni une assistance, hier soir, pour conduire les Red Wings à une victoire de 4-2 sur les Rangers, à Détroit.

C'était les 15ème et 16ème du grand aller droit. En outre, c'était la deuxième fois seulement cette saison que Howe marqua plus d'un but dans une joute.

Alec Delvecchio est devenu le troisième meilleur compte de tous les temps chez les Red Wings, avec également deux buts et une assistance. Trois des quatre buts du Detroit ont été comptés pendant que les Rangers étaient à court d'un homme.

Delvecchio et Howe sont venus tour à tour bien près de réussir le truc du chapeau dans la dernière minute, lorsque l'inspecteur des Rangers, Alf Pike, a retiré son gardien des filets.

SOMMAIRE
Première période
1-New York, Delvecchio 6-30
2-Detroit, Howe 1-15
3-Hull, Chicago 1-15
4-Detroit, Howe 1-15
5-New York, Delvecchio 1-15
6-Detroit, Howe 1-15
7-Detroit, Howe 1-15
8-Detroit, Howe 1-15
9-Detroit, Howe 1-15
10-Detroit, Howe 1-15
11-Detroit, Howe 1-15
12-Detroit, Howe 1-15
13-Detroit, Howe 1-15
14-Detroit, Howe 1-15
15-Detroit, Howe 1-15

Les compteurs

Table listing player names and their statistics (B, A, Pts) for various teams.

Le calendrier mixte de football est adopté

En tout, chaque équipe du Big Four jouera 14 parties et chaque équipe de la Conférence interprovinciale de l'Ouest 16.

La Ligue Canadienne de football a également approuvé hier une proposition des Alouettes de Montréal et en vertu de laquelle chaque équipe devra faire rapport au bureau du commissaire de tout échange ou vente de joueurs.

Cette décision est apparemment reliée à la récente confusion qui a entouré la transaction entre les Alouettes et les Tiger-Cats et impliquant le joueur de quart-arrière Sam Etcheverry.

Halter a déclaré que tout joueur né de père canadien et dont le contrat sera présenté au bureau du commissaire avant le 1er mars sera considéré comme canadien.

Voici tel qu'approuvé hier, le calendrier 1961 de la Ligue Canadienne de football, comprenant le Big Four et la Conférence interprovinciale de l'Ouest.

Big Four:
Août — 11, vendredi, Winnipeg à Montréal; 12, samedi, C.B. à Ottawa; 14, lundi, Winnipeg à Toronto; 15, mardi, C.B. à Hamilton; 20, dimanche, Hamilton à Toronto; 23, vendredi, Toronto à Montréal; 25, samedi, Montréal à Ottawa; 4, lundi, Toronto à Hamilton; 8, vendredi, Saskatchewan à Montréal; 9, samedi, Edmonton à Ottawa; 10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

Septembre — 2, samedi, Montréal à Ottawa; 4, lundi, Toronto à Hamilton; 8, vendredi, Saskatchewan à Montréal; 9, samedi, Edmonton à Ottawa; 10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

10, dimanche, Saskatchewan à Toronto; 11, lundi, Edmonton à Hamilton; 16, samedi, Ottawa à Montréal; 23, samedi, Montréal à Hamilton.

Des pouvoirs accrues au commissaire

WINNIPEG. — La Ligue Canadienne de football, apparemment prête à voter, a géré par l'affaire Etcheverry, a étendu hier soir les pouvoirs du commissaire Sydney Halter, afin de le rendre capable d'interpréter la validité des contrats des joueurs.

C'est le commissaire lui-même qui a annoncé la nouvelle. Les délégués ont approuvé à l'unanimité un projet d'amendement à la charte de la Ligue élargissant ses pouvoirs en ce qui concerne les contrats.

"Je suis maintenant en mesure de prendre des décisions comme en a prises le commissaire de la Ligue Nationale de football des États-Unis, dans le cas de Sam Etcheverry", a déclaré Halter.

Etcheverry, ancien quart-arrière des Alouettes, a signé un contrat avec les Cardinals de St-Louis après avoir été échangé par le club de Montréal, parce qu'une clause de son contrat n'avait pas été respectée.

Le commissaire de la Ligue Nationale, Pete Rozelle, a déclaré le contrat de Sam avec les Cardinals, valide.

Halter a dit que Sam aurait dû revenir aux Alouettes, lorsqu'il a refusé d'être échangé.

Selon lui, Rozelle a violé l'accord verbal qui existait entre les deux ligues de football, d'honorer chacune de leur côté, les contrats de l'autre.

"Avant aujourd'hui, mon seul pouvoir consistait à déterminer la priorité d'un contrat sur l'autre lorsqu'un joueur était engagé par deux équipes, a déclaré Halter.

Le commissaire canadien a ajouté qu'il espère convaincre Rozelle de l'importance de régler les différends entre les deux ligues, en dehors des tribunaux, notamment en ce qui concerne la validité des contrats.

Commentant l'attitude des Alouettes dans toute cette affaire, Halter a expliqué que des mesures seraient prises afin d'éviter que désormais, une équipe ait une entente secrète avec un joueur, en dehors de son contrat.

Il a dit que les Alouettes n'avaient rien fait de mal en informant pas la ligue de l'accord avec Sam mais que désormais, il y aura un règlement à cet effet.

Halter a ajouté que la Ligue avait fait ce qu'elle avait à faire dans le cas de Etcheverry. Il appartient maintenant aux Alouettes de débattre la cause devant les tribunaux, s'ils le jugent à propos.

Le combat London - Chuvale aura lieu dans la ville-reine le 20 février, soit dans dix jours. London a été entraîné dans la région où il habite, Blackpool, dans le nord-ouest de la Grande-Bretagne.

"Il fera très froid au Canada, lorsque j'arriverai, a-t-il dit. Je préfère ne pas y songer... Mais je suppose que ce sera suffisamment chaud, une fois que Chuvale et moi serons dans l'arène."

Le combat de Toronto sera le premier de London depuis que la Commission britannique de contrôle de la boxe (BBBC) l'a suspendu pour trois mois à la suite d'une bagarre avec Dick Richardson. Un combat entre les deux hommes a pris fin avec le concours de plusieurs policiers et l'intervention d'une partie de la foule.

C'est la troisième fois que le boxeur britannique vient en Amérique pour livrer des combats.

La première fois, en 1954, alors qu'il n'était qu'amateur, il avait remporté une médaille d'or à la Grande-Bretagne pour avoir triomphé dans la division des poids lourds, aux Jeux de l'Empire à Vancouver. En 1959, il est revenu, cette fois pour un match de championnat mondial contre Floyd Patterson. Il a été mis hors de combat au 11ème round.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

Brian London quitte Londres pour Toronto ou il rencontrera Chuvale

LONDRES. — Brian London a quitté Londres pour Toronto hier, en vue de son prochain combat contre le champion des boxeurs poids lourds canadien George Chuvale. A son départ, London n'a pas caché qu'il craignait le froid rigoureux de l'hiver canadien.

Le combat London - Chuvale aura lieu dans la ville-reine le 20 février, soit dans dix jours. London a été entraîné dans la région où il habite, Blackpool, dans le nord-ouest de la Grande-Bretagne.

"Il fera très froid au Canada, lorsque j'arriverai, a-t-il dit. Je préfère ne pas y songer... Mais je suppose que ce sera suffisamment chaud, une fois que Chuvale et moi serons dans l'arène."

Le combat de Toronto sera le premier de London depuis que la Commission britannique de contrôle de la boxe (BBBC) l'a suspendu pour trois mois à la suite d'une bagarre avec Dick Richardson. Un combat entre les deux hommes a pris fin avec le concours de plusieurs policiers et l'intervention d'une partie de la foule.

C'est la troisième fois que le boxeur britannique vient en Amérique pour livrer des combats.

La première fois, en 1954, alors qu'il n'était qu'amateur, il avait remporté une médaille d'or à la Grande-Bretagne pour avoir triomphé dans la division des poids lourds, aux Jeux de l'Empire à Vancouver. En 1959, il est revenu, cette fois pour un match de championnat mondial contre Floyd Patterson. Il a été mis hors de combat au 11ème round.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.

London a déclaré qu'il pourrait affronter un autre Canadien, avant de rentrer en Angleterre. Il s'agit de Robert Clérue, de Montréal.



CITE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, conformément à l'article 1511D du Code Civil, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

AVIS
AVIS est par les présentes, donné, que le Conseil Municipal de la Ville de Montréal, en vertu de son pouvoir de police, a décidé de procéder à l'expropriation et à la possession préalable des immeubles requis pour l'ouverture de la rue du Couvent, dans le quartier de l'Est de Montréal.

Le Syracuse tiendra une assemblée qui peut être décisive, ce soir

SYRACUSE. — Le nouveau club Syracuse de la Ligue Internationale, qui manque d'appui financier pour hériter officiellement de la franchise des Royals de Montréal, a convoqué une importante réunion pour ce soir et les organisateurs espèrent que le problème sera réglé.

Don Labruzzo, qui sera le gérant général de cette équipe, a révélé que le club manque passablement de fonds dans le moment et que les plus importants financiers de Syracuse ont été jusqu'ici hésitants à collaborer au projet. Selon le plan, le club Syracuse fonctionnera sur une base communautaire, tout comme les clubs Rochester et Buffalo.

Labruzzo s'attend à ce qu'environ 500 amateurs de baseball assistent à l'assemblée de ce soir, et il espère qu'ils se montreront généreux en achetant des actions dans l'équipe, en plus de nombreux billets de saison. A tout événement, quelle que soit la tournure des événements, il est certain que Syracuse sera représentée dans la Ligue Internationale, lors de l'ouverture de la prochaine saison le 13 avril.

Le club a été enregistré ainsi: The Community Baseball Club of Central New York et c'est Frank Barry, un magnat de l'huile, qui a été nommé président.

Encore les Chiefs
L'équipe continuera à porter le nom de Chiefs, tout comme lorsqu'elle était dans la Ligue Internationale avant 1955. Quand il a été proposé que la franchise des Royals de Montréal soit transférée à Syracuse, le président de la Ligue, Tommy Richardson, avait exigé une garantie de \$100,000 des autorités de Syracuse, en plus d'une somme additionnelle de \$100,000 provenant de la vente de billets à l'avance.

Toutefois, un changement a été apporté à ces conditions. Il a été décidé que si les Chiefs ne connaissent pas de succès financier, les Twins du Minnesota, de la Ligue Américaine et la Ligue Internationale, elles-mêmes complèteront le déficit. Syracuse sera une filiale des Twins.

Un s'attend que 2,000 jeunes Canadiens et Canadiennes de tous âges de moins de 16 ans — prennent part à ce concours dont les résultats seront télégraphiés à un point central, soit Montréal.

"Une partie de notre prochaine équipe olympique comptera certainement de ces jeunes", a déclaré Ken Murray, président du concours.

"La natation est un sport pour les jeunes", a déclaré Murray, président de l'Association canadienne de natation amateur. Les concours sera présentée sous les auspices de l'Association. "Un nageur peut commencer à l'entraînement à l'âge de huit ans, a-t-il ajouté. "A 12 ans, il peut déjà être de calibre olympique."

Mary Stewart, de Vancouver, avait 14 ans l'an dernier lorsqu'elle a atteint les finales aux Jeux olympiques de Rome. A 12 ans, Kathi Ulrich, de Spartansburg, Caroline du Nord, est une des plus brillantes candidates à l'équipe olympique américaine de 1964.

"Si nous commençons à chercher, nous pourrions trouver une couple d'autres Mary Stewart pour 1964", a ajouté Murray.

Le 7 février
Les inscriptions au concours auprès des représentants de la CASA doivent être faites avant le 17 février. Ces inscriptions devront parvenir aux représentants dans les villes où les épreuves seront tenues: Halifax, Montréal, Toronto, London, Ont., Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria.

Bill Hevesy, nommé gérant du Concordia

Bill Hevesy, une figure avantageusement connue dans le monde du soccer local, a été nommé gérant de l'équipe Concordia de Montréal de la nouvelle Ligue Internationale de soccer. La nouvelle a été annoncée hier par monsieur Jos. Szymovics, président du club.

Un citoyen canadien et résident de Montréal depuis déjà quelques années, Hevesy s'était joint au Concordia l'an dernier à titre de gérant et instructeur.

C'est à la suite de brillants succès remportés avec le club Hungaria de la Ligue Interprovinciale que Hevesy a attiré l'attention des dirigeants du Concordia. Le nouveau gérant du club majeur montréalais avait lui-même mis sur pied l'équipe Hungaria en 1957 pour remporter et le championnat de la ligue et les honneurs des séries éliminatoires l'année suivante.

Hevesy a déjà été une étoile du soccer à Budapest dans sa jeunesse. Il a été choisi trois fois sur l'équipe d'étoiles junior de la capitale hongroise. Il a également été gérant général de l'université MAFC en plus de diriger plusieurs clubs de soccer à l'intention des joueurs et des arbitres.

Un résident montréalais depuis 1951, Hevesy est devenu un spécialiste des instruments chirurgicaux. C'est d'ailleurs dans ce domaine qu'il a pris commerce tout en s'occupant toujours activement de soccer.

Avec le club Concordia, Hevesy prendra la direction de l'équipe sur le terrain. Il sera assisté d'un instructeur qui sera nommé d'ici peu. C'est son intention, aussi bien que celle du directeur technique Aldo Cecchi, d'aligner une équipe jeune et rapide. "Notre première expérience dans la Ligue Internationale sera certainement difficile", a commenté Hevesy, "mais avec des jeunes remplis de talents et d'ardeur, nous devrions faire honneur à Montréal."

Montréal jouera ses parties locales au stade Molson à compter du 23 mai prochain.

Il n'y a aucun frais d'inscription. Tout ce qui est requis des nageurs est une inscription en nageur et due forme et un mail lot de bain.

Les nageurs et nageuses seront divisés en groupes selon leur âge: moins de 10 ans; 11 et 12 ans; 13 et 14 ans; 15 et 16 ans.

Suivant leur âge, les concurrents participeront à des épreuves variées de 25 à 100 verges dans chacun des quatre concours olympiques: style libre, papillon, sur le dos ou à la brasse.

Les performances de chaque concurrent sera transmise à Montréal sur un réseau de téléscripteurs. A Montréal, où se feront les compilations, un circuit électronique fera, sur une base nationale, la sélection des dix meilleurs nageurs dans chaque catégorie. On fera également la sélection, par groupe, des dix meilleurs nageurs dans chaque province.

Heureuse initiative
Les plus brillants de ces nageurs seront encouragés à s'inscrire dans les tournois provinciaux et nationaux et pourront être choisis pour faire partie de l'équipe qui représentera le Canada aux Jeux de l'Empire, à Perth, Australie, en 1962, ou encore aux Jeux panaméricains.

Ken Farmer, président de l'Association olympique du Canada, a déclaré que c'était là une excellente idée et il a tenu à féliciter l'Association canadienne de natation amateur pour son esprit d'initiative.

Il a ajouté que l'idée de recueillir les résultats sur un réseau de téléscripteurs est excellente parce qu'elle donne aux concurrents l'occasion de comparer leur tenue avec celle des nageurs des autres coins du pays sans en courir des frais de déplacement. Il a exprimé l'avis que cette expérience s'étendra à d'autres sports, dont les épreuves de piste et pelouse.

Les conservateurs québécois demandent un comité du drapeau

Il faut doubler les sommes pour l'éducation

Le président David Munro, directeur de l'Institut d'éducation de l'université McGill, a déclaré hier devant les participants à la conférence canadienne du textile, qu'il faudrait doubler au cours des dix prochaines années, les sommes consacrées à l'éducation, doubler le nombre des professeurs et hausser leur compétence académique et pédagogique.

Le professeur Munro a également suggéré un programme en quatre points pour préparer notre main-d'œuvre aux exigences de l'automatisation: réduire les empêchements sociaux et économiques à l'éducation, réexaminer nos concepts traditionnels touchant les programmes et la méthodologie générale, hausser le niveau général de la culture au lieu d'insister sur la spécialisation et prévoir une meilleure utilisation des loisirs et la rééducation dans de nouveaux métiers par un programme d'éducation des adultes.

OTTAWA. — Des bribes de conversations et des réflexions dispersées entendues au Parlement nous permettent de croire que les conservateurs québécois ont soulevé, au dernier caucus du parti, le problème d'un comité du drapeau. Le mutisme dont nos députés s'entourent, à ce sujet, quand on leur pose des questions directes, n'a pas rendu nos déductions faciles. Cependant, nous pensons être en mesure d'établir les faits suivants, sans pouvoir dire s'ils sont en relation directe les uns aux autres.

Mardi dernier, à leur réunion hebdomadaire, les conservateurs du Québec ont étudié la tactique à prendre pour amener le gouvernement à agir en vue de l'adoption d'un drapeau distinctif. Ce que nous cherchons actuellement, nous avait précédemment dit un député québécois, c'est de pousser le gouvernement à agir d'une façon ou d'une autre.

Mercredi, les conservateurs québécois ont soulevé le problème au caucus général du parti. Ce qui nous le fait présumer est la réaction spontanée d'un autre conservateur à qui nous demandions: "Qu'est-ce qu'on a décidé à propos du

drapeau? Notre interlocuteur ébahi nous fit la réflexion suivante: les murs ont donc des oreilles maintenant.

Le secrétaire d'Etat, M. Noël Dorion, est, nous a-t-on affirmé, en train de tout revoir le dossier du comité parlementaire de 1944 et de 1945. Est-ce pour sa satisfaction personnelle ou sur une requête du cabinet? Nous ne saurions le dire.

De plus, trois ou quatre parrains de modèles de drapeaux se sont récemment promenes chez les ministres et les députés.

Plusieurs de ces derniers auraient encouragé ces personnes en leur disant qu'elles auraient "probablement bientôt" l'occasion de vanter les mérites de leurs droits respectifs et de les soumettre "à qui de droit".

L'adoption d'une résolution au récent ralliement libéral, promettant "au plus tard deux ans après la prise du pouvoir" qu'un gouvernement Pearson doterait le Canada d'un drapeau distinctif a stimulé les efforts des conservateurs québécois pour amener le gouvernement à agir dans le même sens.

Un député ministériel du Québec nous soulignait que les deux ans que se sont données les libéraux signifient qu'ils ont l'intention de convoquer un comité parlementaire sur le sujet et d'y consacrer deux sessions, s'ils ont la bonne fortune de reprendre les rênes du gouvernement. Dans ce cas, continuait notre vis-à-vis, le gouvernement Diefenbaker serait sage d'agir immédiatement, ce qui lui donnerait jusqu'au seuil des élections pour essayer de trouver une solution.

Certains députés sont en faveur d'une action autoritaire de la part du cabinet. Plusieurs de leurs collègues s'y opposent, pour la bonne raison que le modèle proposé ou décrété, selon le cas, doit convenir à tous les Canadiens — du moins, à l'immense majorité d'entre eux, afin qu'il devienne un signe d'unité et non de divisions.

Comme mesure intermédiaire, on a suggéré que le gouvernement adopte un "drapeau du centenaire de la Confédération" qui, s'il reçoit un appui généreux, pourrait deve-

ne par la suite notre emblème national officiel.

Quelques ministériels seraient favorables à l'adoption d'un décret du gouvernement accordant, à l'Union Jack, statut officiel comme drapeau de la royauté canadienne, ce qui permettrait au cabinet de choisir un modèle, sans Union Jack, comme emblème canadien proprement dit. Ces personnes se font la réflexion qu'à la longue, les nouvelles générations accorderaient une préférence marquée pour le drapeau canadien et que l'Union Jack finirait par perdre beaucoup de la signification que lui accordent présentement ses partisans.

Il n'est pas facile de juger dans quelle proportion les députés anglophones sont favorables à un modèle de drapeau qui ne contiendrait pas l'Union Jack. Plusieurs d'entre eux soutiennent que l'Union Jack comporte un symbolisme démocratique tel, pour la majorité de leurs électeurs, que politiquement il serait risqué de ne pas en tenir compte.

Ce que l'on craint surtout, chez d'autres anglophones, c'est qu'une minorité bruyante

ne fasse une telle campagne en faveur de l'Union Jack que la réjection des conservateurs ne soit compromise dans de nombreuses circonscriptions.

Nous croyons savoir que, sur ce même problème, nos députés québécois ont avoué le caucus que la minorité franco-canadienne n'accepterait "jamais" la présence de l'Union Jack sur un drapeau national parce que, pour elle, cet emblème reste la marque du colonialisme et de l'impérialisme britannique.

Le gouvernement accèderait-il aux vœux qui lui ont été formulés? Convoquera-t-il un comité parlementaire chargé spécialement de tout revoir le problème et de lui faire des suggestions et des recommandations? C'est ce qui est présentement impossible de presumer. La discrétion des députés est trop complète; aux questions qui leur sont posées, les conservateurs opposent un sourire narquois et ironique. Toutefois, ce sourire même peut laisser croire que l'idée d'un comité s'agite dans le terrain car autrement les visages seraient naturellement beaucoup plus sombres.

Diefenbaker: la conférence fiscale, les 23 et 24 février

OTTAWA. — La prochaine conférence fiscale fédérale-provinciale des premiers ministres aura lieu à Ottawa le 23 et le 24 février. C'est le premier ministre, M. John Diefenbaker, qui a annoncé cette nouvelle hier.

Il a informé les Communes que ces dates avaient été choisies de préférence par suite des réponses qu'il avait reçues des chefs des provinces canadiennes. M. Diefenbaker avait proposé la tenue d'une conférence fiscale soit le 23 et le 24 février ou le 23 et le 24 mars.

Cette conférence fait suite aux pourparlers entre les premiers ministres provinciaux et les représentants du gouvernement fédéral en octobre dernier, en vue de définir les termes d'une nouvelle entente sur le partage des impôts qui remplacera l'accord qui expirera le 31 mars 1962.

L'accord actuel permet aux provinces qui loutent leurs pouvoirs de taxation au pouvoir central de recevoir 13 pour cent des revenus provenant de l'impôt sur

Café-Thé Confiture

ADOPTÉZ LES PRODUITS

DESY

RECONNUS LES MEILLEURS

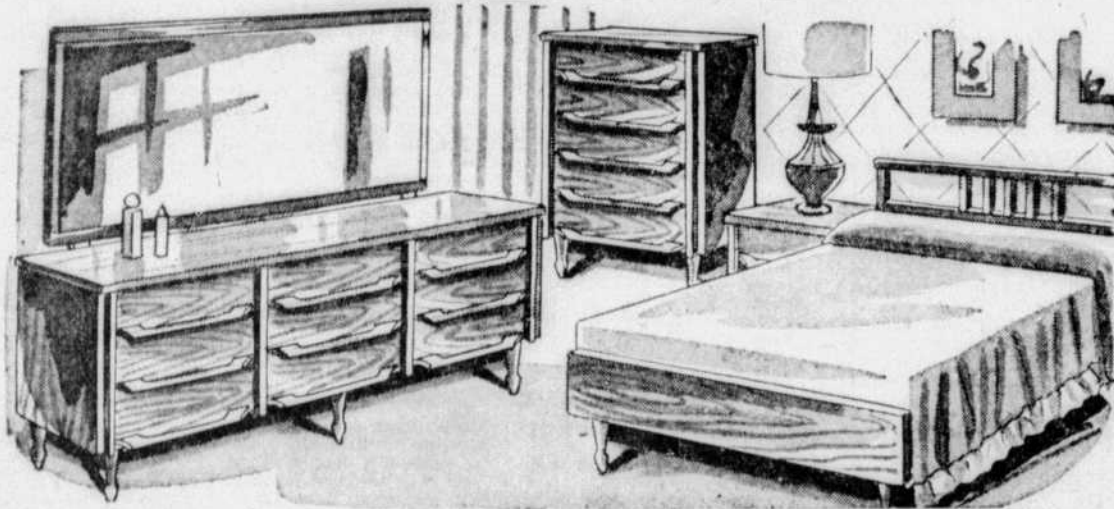
J.A. DESY L^{re} MONTREAL

OFFRES VEDETTES

Chez **dupuis**

OUVERTS LE VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 H.

solde de chauds paletots d'hiver pour messieurs

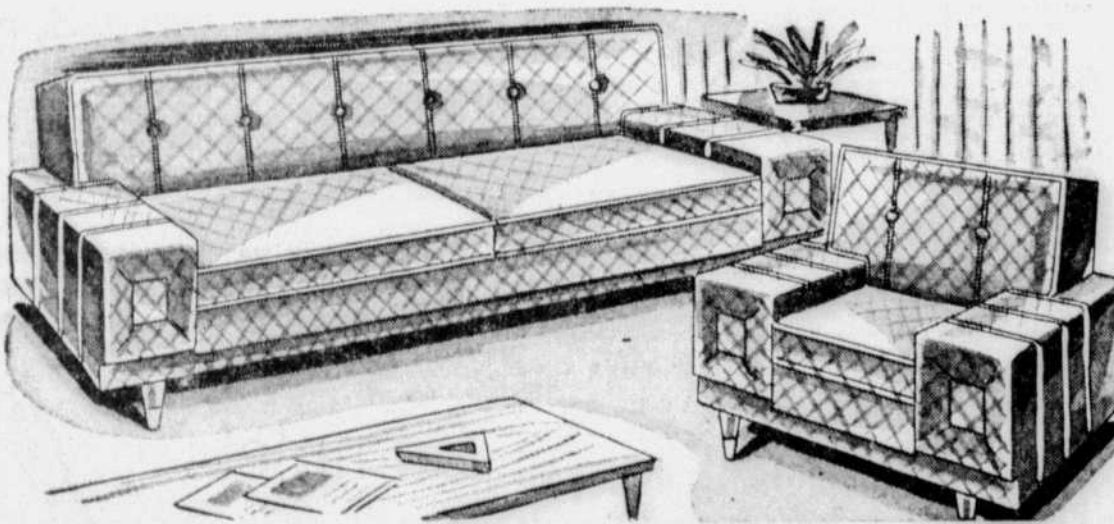


MOBILIER DE CHAMBRE NOYER VÉRITABLE

D'un style absolument nouveau ce mobilier en véritable noyer de choix. Poignées cuivrées. Miroir glace repolie, biseauté. Tiroirs à queue d'aronde avec guide central.

BUREAU TRIPLE, MIROIR et LIT
219.00
EN PLUS
COMMODE 5 TIROIRS
80.00

QUALITE — DISTINCTION — BAS PRIX
Chaque mobilier comprend: BUREAU TRIPLE, 9 tiroirs: 18 x 64 1/2" environ; MIROIR MOBILE 28 x 50"; LIT A PANNEAU double.
TABLE DE CHEVET pour convenir \$40.
Chacune en plus
DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 719



MOBILIER DE SALON 2 PIÈCES

ORD. 289.00 les deux pièces

\$199.

Fabrication "KROEHLER" Plus GARANTIE DUPUIS

OBTENEZ PLUS POUR VOTRE ARGENT... C'EST UNE VALEUR INSURPASSABLE... Rembourrage en caoutchouc-mousse. Couverture tissu 100% NYLON. Nuances: Brun - Vert - Beige.

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 719



- Velours laine cachemire
- Velours tout laine
- Tweed tout laine
- Gris - Brun - Bleu - Olive

Ord. 60.00, 69.95, 75.00

Ord. 79.50, 85.00

PRIX DE SOLDE

45⁷⁵ 59⁷⁵

Tailles 36 à 46 dans le groupe. STYLES: SLIP-ON avec épaules "Set-In", d'autres avec épaules 1/2 "Set-In" et 1/2 raglan, aussi épaules raglan et col Balmacaan. Tous de coupe nouvelle et de confection soignée.

Tailles 35 à 44 dans le groupe. STYLES: SLIP-ON avec épaules "Set-In", épaules 1/2 "Set-In" ou 1/2 raglan, épaules raglan et col Balmacaan. Confection impeccable, coupe recherchée.

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 610



3000 CHEMISES SPORT

COTON "SANFORIZED" LAVABLE SANS RETRECIR ET FLANELLE RAYONNE DANS LE GROUPE

Ord. 5.00 à 7.95 OFFRE VEDETTE

Economisez de 1.02 à 3.97

CHEMISES POUR LA PECHE... AUTRES SPORTS AUSSI POUR TRAVAIL A L'EXTERIEUR PLUSIEURS QUADRILLES... FANTAISIES EGAGEMENT DE TEINTES UNIES

GRIS - BLEU - BRUN - BEIGE - VERT - CHARCOAL Manches longues, col mou pointes baleinées ou col fermant de boutons. Poche poitrine.

POUR MAINTENANT... LE PRINTEMPS... L'ETE FAITES UNE PROVISION NOUVELLE VENDREDI

Petites	Moyennes	Ex-moyennes	Grandes
14-15 1/2	15-15 1/2	16-16 1/2	17-17 1/2

398

VI.2-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE, RAYON 620